



L'EUROPE DE TOUS LES JOURS... C'EST L'EUROPE DES REGIONS

F. E. D. E. R. ?

F. E. O. G. A. ?

F. S. E. ?

Actions régionales de la C. E. C. A. ?

Qu'est-ce que cela veut dire ?

A qui cela sert-il ?

Qui bénéficie des aides communautaires ?

Pourquoi l'État français dissimule-t-il ce que l'Europe apporte aux régions ?

Les régions doivent beaucoup à l'Europe mais elles ne seront décolonisées économiquement, politiquement et culturellement, libérées de l'emprise des États-nations que le jour où existera la Fédération européenne.

Un premier pas a été fait avec l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen qui vote le budget permettant ainsi un rééquilibrage imparfait des richesses.

Plus que jamais l'objectif demeure, comme le rappelait Mario Albertini dans notre dernier numéro, la création d'un véritable gouvernement fédéral européen.

FEDECHOS - POUR LE FEDERALISME PRESSE FÉDÉRALISTE 26, RUE SALA - 69002 LYON

Directeur de la Publication : J.L. PREVEL

Trimestriel d'information Européenne et Fédéraliste

Comité de Rédaction : J.F. BILLION - R. DEBRIEUX - J.M. DUBOS

A.M. GORDIANI - M. JEUNE - B. LESFARGUES - Y. PAGES

B. SAINT-GAL - P. SZYNKA

Ateliers d'Impression Presse Nouvelle 48, rue Burdeau - 69001 LYON

Commission Paritaire 56256



POUR LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Suite à différentes réactions de lecteurs relatives à l'éditorial de notre ami Lucio LEVI, sur la question palestinienne nous avons décidé de publier la mise au point suivante.

Il est encore difficile en Europe aujourd'hui, presque 40 ans après les effarants crimes du nazisme, de débattre avec sérénité des situations dans lesquelles se trouve impliqué l'Etat d'Israël. La question de notre culpabilité n'est pas encore résolue. Israël est tant de choses, mais également un Etat théocratique ; un Etat aujourd'hui dirigé par un homme qui ne cache pas son propre passé de terroriste. Tous le savent mais aucun ne peut le lui dire, bien que soit là aussi valable la parabole évangélique de la paille et de la poutre.

Durant des années, beaucoup ont considéré Israël exclusivement comme l'avant-poste de la civilisation occidentale au Moyen-Orient. Cette attitude était la conséquence d'une vision manichéenne de la politique internationale, celle qui a conduit à soutenir l'Algérie française, à soutenir le général Salan et l'O.A.S., à soutenir le Shah en Iran... : une philosophie de la défense des privilèges (et non de la civilisation) de l'Occident, qui ne sait pas reconnaître le caractère objectif des processus historiques, leur caractère inéluctable, l'impossibilité de les plier selon son intérêt.

L'histoire, comme à l'habitude, a eu raison de cette philosophie, que les fédéralistes n'ont jamais partagée. Ils savent depuis toujours que l'on ne peut faire l'Europe sans modifier l'organisation du monde. Ils sont du côté de ceux qui veulent modifier cet équilibre, non du côté de ceux qui veulent le défendre, en dépit de sa monstrueuse injustice au regard d'une grande partie de l'humanité.

C'est pour cette raison qu'ils ont lancé le mot d'ordre : « Unir l'Europe pour unir le monde » ; pour qu'il soit bien clair que leur lutte se place dans le contexte de la reprise du processus révolutionnaire, c'est-à-dire du processus de l'émancipation humaine. Les fédéralistes savent que, en ce qui concerne l'Europe et sa fonction dans le monde, ce processus assigne la priorité à l'objectif de l'unité fédérale ; la démocratie internationale et la réappropriation du pouvoir par tous et à tous les niveaux. Mais ils savent également que dans d'autres parties du monde les choses sont différentes. Ils savent que, avant de faire la révolution fédérale, il faut faire la révolution nationale, pour attribuer les États aux peuples et en faire les protagonistes de l'histoire mondiale. Il est parfaitement exact — et l'histoire de l'Europe le montre à satiété — que la révolution nationale ne suffit pas à extirper totalement la raison d'Etat, la dictature et le despotisme. L'on devient fédéraliste justement lorsqu'on saisit ces limites des révolutions nationales. Mais une chose est de comprendre ces limites, de devenir capable de saisir la grandeur et la misère du fait national ; une autre est de croire qu'il serait possible de commencer par le fédéralisme sans avoir au préalable libéré les peuples à fédérer. Mais lorsqu'il s'agit d'Israël et des palestiniens, tout cela s'oublie.

Il y a un second aspect sous lequel le problème palestinien acquiert en fait, sinon en droit, une importance politique majeure, plus grande que celle du problème arménien ou du problème kurde, même si ceux-ci sont tout à fait tragiques. Il s'agit de la politique internationale. On peut écrire en bref qu'il y a des positions d'Etat, ou de groupe d'Etats qui maintiennent le monde dans le cadre de l'équilibre bipolaire, et qu'il y a au contraire des positions qui le tirent vers un nouvel équilibre multipolaire, c'est-à-dire une liberté accrue pour l'Europe occidentale, pour les pays de l'Europe de l'Est, pour la Chine et les pays du Tiers-Monde. Il est évident que la tension qui contraint un Etat à resserrer ses liens avec l'une des deux super-puissances prolonge, avec des coûts et des risques croissants le bipolarisme : de même il est évident que seule la détente peut permettre d'évoluer pacifiquement vers un équilibre multipolaire.

Or, dans cette difficile situation, où toute erreur peut entraîner guerres et catastrophes, la position d'Israël est nettement et clairement du côté de la tension et de la confiance exclusive dans la force militaire. Le cas de Jérusalem montre avec clarté comment Israël a perdu l'usage de la raison à cette occasion : c'est cela et cela seul, qu'exprime la prétention du gouvernement israélien de gérer seul unilatéralement, jusqu'au droit des autres, les droits historiques des chrétiens et des musulmans (comme ceux des israéliens) sur Jérusalem.

Lorsque l'on perd l'usage de la raison tout est perdu. C'est une chose qu'il faut dire clairement y compris dans l'intérêt d'Israël. Israël ne pourra jamais garantir sa sécurité par la force, quelles que soient ses frontières. C'est justement parcequ'il est un petit peuple au milieu d'une grande masse d'arabes et de musulmans qu'Israël plus que tout autre Etat, ne peut trouver la sécurité que dans un monde dans lequel il deviendrait toujours plus difficile, avec la détente de recourir à la solution de force et à la confrontation militaire. Or Israël ne pourra jamais sortir de son isolement moral et passer d'une politique comptant sur sa seule force, à une politique se basant sur une négociation et sur des rapports pacifiques avec tous, tant qu'il ne voudra reconnaître et comprendre que les palestiniens ont, eux-aussi droit à leur propre état national, c'est-à-dire à leur propre autonomie. C'est ainsi qu'Israël sans perdre la solidarité des Etats-Unis pourra retrouver celle de l'Europe, de nombreux autres pays et désamorcer l'hostilité de l'U.R.S.S. Cela signifierait évidemment la meilleure position en termes mêmes de sécurité.

Ces observations sont également valables pour établir les raisons de l'urgence d'une juste solution du problème palestinien. Cette question est de toute première importance politique pour tous, non seulement pour les palestiniens, pour la raison suivante : Israël peut donner une grande contribution à la détente s'il reconnaît les droits des palestiniens alors qu'il alimente la tension dans une zone vitale de l'équilibre mondial s'il les reconnaît pas.

Une ultime considération. Les observations sur la détente — qui mettent en évidence les possibilités et les responsabilités d'Israël — valent également pour les kurdes et pour les arméniens, qui ne trouveront certainement pas de solution à leur problème dans un climat de tension et de guerre froide.

« SÉCURITÉ - LIBERTÉ »

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Saint Didier au Mont d'Or (24.10.80).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

rappelle qu'il est particulièrement attentif aux conditions dans lesquelles doit être assurée la sécurité des personnes et des biens,

émet cependant le vœu que, de manière prioritaire, soient mis en place de véritables moyens de prévention, tant par le renforcement des effectifs de gendarmerie ou de police et par leur utilisation plus efficace, que par la création systématique de services Socio-Éducatifs spécialisés pour les mineurs ou les jeunes adultes,

regrette que le texte voté par l'Assemblée Nationale, et bientôt soumis à l'examen du Sénat, restreigne les pouvoirs du Juge en matière d'application personnalisée des peines, et, par la voie de l'appel du Parquet, dépoussède le Juge de l'application des peines du pouvoir d'appréciation qui lui était auparavant attribué par les Textes, et ce, à la discrétion du seul pouvoir exécutif,

exprime son attachement aux libertés fondamentales qui, malgré l'intitulé du Texte de loi, ne semblent pas suffisamment prises en considération.

ECHOS du PARLEMENT EUROPEEN

LA COMMUNAUTÉ ET LA CONFÉRENCE DE MADRID (session d'octobre)

En vue de la réunion de novembre à Madrid, de tous les Etats qui avaient participé à la conférence sur la Sécurité et de la Coopération en Europe (CSCE) à Helsinki en 1975, le Parlement européen qui a déjà pris position à plusieurs reprises sur ce sujet, a adopté à une large majorité, quant à la conduite à tenir à Madrid, une résolution qui est nettement favorable à la poursuite du processus de détente.

Le président de la Commission Politique Mariano RUMOR avait présenté un projet de résolution, où pesait très lourd les orientations des conservateurs britanniques et des démocrates-chrétiens allemands. En effet, si d'un côté ce document répétait un certain nombre de principes défendus au Parlement par une forte majorité de ses membres (en particulier : sévère condamnation des violations des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les pays de l'Est ; droit de tous les Etats signataires de l'Acte d'Helsinki d'enquêter sur ces violations ; maintien de l'équilibre entre les trois corbeilles — sécurité, coopération économique et Droits de l'Homme — de l'Acte ; équilibre des forces militaires des parties contractantes comme base irremplaçable de détente ; condamnation du recours à la menace ou à l'usage de la force par les Etats signataires ; invitation aux pays de l'Est de contribuer plus substantiellement à l'aide aux pays en voie de développement), il liait de l'autre la continuation de la CSCE aux résultats de Madrid (surtout sur le plan des droits de l'homme). Contre cette position le groupe socialiste a réussi à faire prévaloir, à la suite d'une intervention très efficace de Willy BRANDT: le principe de poursuite du processus de la CSCE quels que soient les résultats de Madrid, et il a obtenu en outre, qu'un paragraphe soit ajouté, demandant aux Gouvernements et à la Commission d'examiner de manière constructive l'ensemble des propositions en faveur d'une conférence sur le désarmement en Europe, en s'efforçant de les coordonner, si possible. En conséquence de ces modifications, qui ont largement accueilli les orientations les plus favorables à la détente, la résolution a pu rassembler un large consensus. Seuls ont voté contre, les communistes français et les membres du groupe de coordination, tandis que ce sont abstenus mais en exprimant un jugement tout à fait positif sur le document, les communistes italiens et quelques socialistes.

La position qui a prévalu de ne pas subordonner mécaniquement l'élargissement et l'approfondissement de la détente aux progrès des droits de l'homme à l'Est, est juste pour deux raisons surtout.

Pour parler en général, les pays démocratiques ne peuvent contribuer d'une façon décisive à faire avancer la réalisation et le respect des droits de l'homme qu'en démontrant chez eux, la possibilité de construire un modèle de société et d'Etat où le respect des droits de l'homme, déjà largement réalisé, irait de pair avec la capacité de corriger les déséquilibres et de surmonter les contradictions qui caractérisent notre civilisation sur le plan économique, territorial et social, et sur celui de la qualité de la vie.

Et, en ce qui concerne les pays sous-développés, l'engagement décisif consisterait à favoriser leur développement réel sans quoi toute perspective de progrès démocratique est tout à fait illusoire.

C'est dans ces deux directions qu'il faut agir prioritairement (étant entendu que l'achèvement de la construction européenne constitue à cet égard un cadre irremplaçable sans négliger évidemment toutes les initiatives (très louables surtout quand elles sont privées ou individuelles) visant à obtenir des améliorations immédiates de la situation.

Au delà de cette considération générale, la conviction qui est à la base de l'amendement socialiste, suivant lequel le processus de la détente favorise des développements positifs sur le plan des droits de l'homme à l'Est a reçu une éclatante confirmation des récents événements polonais. A cet égard, il est en effet difficile de ne pas reconnaître que la volonté franco-allemande de ne pas bloquer la détente en Europe, malgré l'Afghanistan et les pressions américaines dans le sens d'un retour à la guerre froide, a contribué de manière décisive à maintenir un cadre international qui a empêché que la ligne répressive l'emporte face au mouvement des travailleurs de Pologne. Autrement dit, si l'Europe avait vécu dans un climat de retour à la guerre froide et de rupture de la coopération économique entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale, qui est capitale pour le développement économique à l'Est, le prix à payer par les forces favorables à la ligne répressive eût été beaucoup plus faible et elle aurait, très probablement, déjà prévalu. C'est pourquoi il faut juger positivement l'orientation favorable à la détente exprimée par le Parlement européen à propos de la CSCE ainsi que la position prise à la session de septembre en faveur du renforcement de l'aide économique à la Pologne.

Ce qu'il faut au contraire, souligner une fois encore, dans le cadre de cette orientation favorable à la détente, c'est que personne n'a clairement conscience de la vanité des efforts de la Communauté pour faire prévaloir une ligne de détente qui correspond du reste à ses intérêts objectifs, si elle ne sait pas s'engager courageusement dans la voie de l'achèvement de l'intégration, y compris sur le plan de la politique extérieure et de la défense indépendante. Hors de cette voie, ces efforts sont irrémédiablement voués à un échec catastrophique. Malheureusement, au cours de cette session, seul le libéral BETTIZA s'est exprimé clairement en faveur d'une politique européenne de défense (et, dans l'immédiat, pour l'accélération de la standardisation des armements), mais dans le cadre d'un discours très influencé par les orientations conservatrices en matière de détente. Si bien qu'une fois encore, les forces de progrès ont pour l'Europe une position politique extérieure plus juste, mais restent évasives sur la défense indépendante, tandis que les forces modérées tendent au contraire à allier une attitude sérieuse et responsable sur ce dernier point, avec une ligne myope en ce qui concerne la détente. Les forces de progrès ne seront pas en mesure d'exprimer dans la Communauté de larges convergences, stables et offensives (entraînant les secteurs les plus éclairés des forces modérées), sur le rôle décisif que l'Europe peut jouer pour ouvrir une nouvelle phase de détente et passer du monde bipolaire en crise à un monde multipolaire plus pacifique et plus juste, tant qu'elles ne sauront pas surmonter clairement leurs propres incertitudes au sujet de la défense indépendante de l'Europe.

LE BUDGET 1981 (session d'octobre et de novembre)

La décision du Conseil des ministres de réduire de 800 millions d'unités de compte l'avant-projet de budget pour 1981 établi par la commission semble ouvrir la voie à un nouveau conflit entre les institutions communautaires. Déjà, au sein du Conseil, la fracture est consommée : le ministre italien a voté contre la décision prise à la majorité ; et la Commission elle-même a dû se dissocier formellement du Conseil puisqu'après les coupes sombres opérées par le Conseil (notamment dans les crédits des fonds social et régional, dans le secteur de l'énergie et dans celui de la coopération et du développement) le projet de budget ne reflète plus les priorités de la Communauté. Tous les groupes politiques du Parlement européen ont exprimé un jugement plus sévère encore au cours du débat, et la possibilité d'un rejet du budget a été évoquée de nouveau, bien que la menace n'en ait pas été formulée explicitement. En substance toutes les conditions d'un nouveau conflit entre le Parlement et le Conseil sont réunies. Cependant il est douteux que se répète l'aventure du budget précédent.

L'impression dominante est que la position actuelle du Conseil a un caractère surtout tactique, autrement dit l'objectif réellement poursuivi par le Conseil est de maintenir le budget à l'intérieur de limites propres à garantir que les dépenses, même après la modification qu'y apportera le Parlement ne crèvent pas le plafond des ressources propres disponibles. Les réductions opérées par le Conseil semblent donc avoir été étudiées pour laisser au Parlement toute latitude d'y apporter des modifications apparemment substantielles, mais en fait à peine suffisantes pour ramener le budget aux niveaux initialement prévus par le Conseil, qui selon toute probabilité s'écartent peu de l'avant-projet de la Commission. Par ailleurs, il est objectivement très difficile pour le Parlement de se soustraire à ce jeu, soit parce que le Parlement ne voudra pas revivre l'expérience frustrante du budget 1980, qui a été approuvé sous la contrainte après 6 mois de conflit, alors qu'il était pratiquement identique au projet repoussé en décembre 1979, soit parce que le Parlement ne peut pas ne pas tenir compte des limites que lui imposent les ressources propres disponibles.

Durant la session de novembre, le Parlement s'est effectivement contenté de rétablir, approximativement, les lignes de dépenses prévues dans l'avant-projet de la Commission.

Le résultat final sera donc en décembre selon toute probabilité l'approbation d'un budget tout à fait inadapté aux besoins de la Communauté, qui exigent une augmentation substantielle des ressources propres. A cet égard, la responsabilité du Parlement ne fait pas de doute pour avoir tardé à décider de traiter cette question et pour ne pas encore avoir approuvé l'excellent rapport (PE 64.634 / Def) élaboré sur cette question par la sous-commission présidée par SPINELLI. Mais la responsabilité de la Commission est bien plus grave encore : après s'être engagée à proposer les réformes nécessaires pour permettre au budget de répondre aux besoins, elle n'a pu tenir son engagement et a été contrainte, par voie de conséquence, à établir un avant-projet de budget qui ne donne pas satisfaction.

Le Parlement tout en sachant ne pas pouvoir recourir une nouvelle fois à l'arme du rejet, a cependant accompli un acte politique de première importance en approuvant, à une large majorité un amendement extrêmement critique pour la Commission. Partant de la considération que la Commission actuelle savait bien que les ressources propres seraient épuisées, qu'elle n'a rien fait pour éviter cette éventualité, le parlement a adjuré solennellement la nouvelle Commission qui entrera en fonction en Janvier d'agir en 1981 afin d'introduire un contrôle efficace de la dépense agricole et d'augmenter les fonds propres. Dans ce cas, le budget 1982 pourrait effectivement constituer l'occasion de définir un choix politique global sur les actions nécessaires au développement de la Communauté.

Si la nouvelle Commission ne suit pas cette voie, elle sait dès aujourd'hui qu'elle sera censurée par le Parlement. C'est un moyen en même temps efficace de stimuler l'exécutif et de favoriser une évolution des pouvoirs au sein de la Communauté qui donnerait un poids plus important au Parlement élu.

Nucléaire aux frontières

M. Michel (PPE, B) s'est plaint des carences de la réglementation communautaire en matière d'implantation de centrales thermiques ou nucléaires dans des régions transfrontalières. A cet égard, il a fait allusion à la proposition de la Commission de 1976 relative à une procédure de consultation communautaire, aux revendications déjà posées en cette matière par le Parlement européen, mais également à l'article 37 du traité Euratom («Chaque État membre est tenu de fournir à la Commission les données générales de tout projet de rejet d'effluents radioactifs... permettant de déterminer si la mise en œuvre de ce projet est susceptible d'entraîner une contamination radioactive... d'un autre État membre»). Et de déplorer l'inaction de la Commission dans ce domaine.

Le commissaire Davignon a répliqué que le Conseil avait vidé de sa substance la proposition de règlement de 1976, admettant seulement en novembre 1978 un simple échange mutuel d'informations (ce qui est différent d'une concertation). Toute la question est de savoir, a précisé le commissaire Davignon, si les informations fournies par les États membres sont suffisantes. Le principe de la coopération n'est pas en question. Ses modalités le sont, d'autant plus qu'en la matière, les règles ne sont pas précises et qu'il n'existe pas de jurisprudence. Actuellement, la Commission est en discussion avec les autorités françaises. S'il s'avère qu'elle n'est pas satisfaite par les informations que celles-ci lui fourniront sur les résultats de l'enquête d'utilité publique (Chooz et Cattenom), elle invoquera le cas échéant les dispositions du traité pour obtenir des informations supplémentaires.

En réalité, la controverse se situe à deux niveaux: la Commission doit-elle donner un avis quant à l'implantation de centrales affectant la coopération transfrontalière? Dans l'hypothèse négative, l'absence de résultats d'une procédure de coopération bilatérale devrait-elle entraîner la possibilité d'un recours à la Communauté?

Sur ces points, certaines délégations sont moins enthousiastes que d'autres... Le débat est caractérisé par un cercle vicieux: on invoque l'absence de normes pour refuser la coopération, puis on invoque l'absence de coopération pour ne pas prévoir de normes...

POUR UNE RÉFORME FÉDÉRALE

Monsieur Jean ROUS, écrivain, dont les positions sont bien connues de nos lecteurs nous a, suite à un échange de correspondance avec Albert Gordiani, aimablement autorisé à publier l'article ci-dessous paru dans Le Monde du 24 juillet 1980.

Rappelons seulement que Jean Rous est pour la Fédération européenne depuis la Résistance, époque où il appartenait au mouvement clandestin « Libérer-Fédérer », comme d'autres de nos amis.

(A.M.G.)

L'EXPLOSION corse a fait réfléchir tout le monde, sauf bien entendu le gouvernement français, empêtré dans le centralisme et la répression.

En effet, sauf une minorité très réduite, les Corses ne demandent pas une indépendance-séparation mais une autonomie dans le cadre français. Ils veulent être corses tout en restant français. Personnellement, je les comprends d'autant mieux que je suis catalan du Roussillon et que c'est ce que viennent d'obtenir mes compatriotes catalans du Sud. Le même problème se pose d'une manière plus ou moins aigüe pour les régions de France ou d'Europe qui sont d'anciennes nations ou nationalités supprimées par le centralisme, notamment, pour la France, les Catalans, les Basques, les Bretons, les Alsaciens, les Flamands, les Occitans, etc... Ces pays ont perdu leur identité et essayent de la retrouver sans nécessairement rompre avec l'unité nationale. Mais il veulent une unité qui soit compatible avec la diversité, cette « reine du monde », comme disait un grand poète.

Or le moyen de concilier les deux existe, c'est le système fédéral ou fédératif, qui permettrait d'être en même temps corse sans cesser d'être français, en substituant une saine coopération des pouvoirs à un conflit qui va s'envenimer de plus en plus.

Cette idée fédérale est d'origine française, avec Proudhon et Jaurès. Nous nous en réclamions déjà dans la Résistance, à mon mouvement Libérer-Fédérer. Dès 1919, le jacobin Clémenceau demandait dans un de ses derniers discours que la France soit transformée en une fédération qui accorderait « L'indépendance » (sic) aux régions. Léon Blum dans « A l'échelle humaine », en 1943, proposait que la France devienne une fédération comme les États-Unis d'Amérique ou une confédération comme la Suisse.

Des fédérations existent en Yougoslavie, en Allemagne, en Suisse et, d'une manière il est vrai contestable, en U.R.S.S. En Italie, les régions ont des pouvoirs réels, avec assemblées élues et exécutifs ; il y a des gouvernements régionaux en Sicile, en Sardaigne, dans le val d'Aoste, qui est bilingue. En Belgique, le fédéralisme est la seule perspective malgré le cas épineux de Bruxelles. En Espagne, près d'une dizaine de régions vont devenir autonomes dans un cadre qui est fédéralisant, bien que formellement il ne s'agisse pas d'une fédération. L'évolution des Catalans est un exemple pour le monde. En 1928, ils étaient séparatistes et volontiers terroristes. Maintenant, ils sont fédéralistes et en majorité socialistes.

Nous avons en France de bons théoriciens de la régionalisation socialiste et démocratique, comme le professeur Laffont. En 1966, au colloque de Grenoble, Michel Rocard a présenté son rapport : « Décoloniser la province ». Le parti socialiste serait le plus ouvert à une réforme de type fédéral, bien que les mentalités retardent toujours sur l'évolution des faits. Ses propositions de loi demandent l'autonomie des régions et des statuts spéciaux pour les « peuples minoritaires » (corses, etc...). Mais la régionalisation officielle est un véritable avorton. De Gaulle avait bien demandé que l'on rompe avec le centralisme et que les régions deviennent « les moteurs du progrès ». Pompidou a enterré la réforme régionale, et Giscard a renchéri sur Pompidou.

Cette réforme fédérale de la France pourrait et devrait être un des principaux enjeux de la campagne présidentielle. Elle serait préparée, ensuite, au niveau des communes, des régions, des mouvements, des associations et ferait l'objet d'une véritable révision constitutionnelle. L'idée peut paraître prématurée aux caciques de la politique. Mais ils avaient déjà les mêmes réactions quand nous formulions des propositions comparables en ce qui concerne la décolonisation, il y a plus de trente ans. Ils préférèrent se laisser imposer des concessions, crise après crise explosion après explosion. C'est alors que, de la révolte et de son aigreur, surgirait le danger séparatiste.

LE CLUB DU CROCODILE

Sans la création d'un gouvernement fédéral européen, doté de pouvoirs souverains limités mais réels dans les domaines économique et monétaire, de la défense et de la politique extérieure il n'est plus possible, dans la phase actuelle de l'intégration européenne, d'affronter correctement les tâches qui sont celles de la Communauté.

Or, il est un fait nouveau qu'il convient de signaler à propos de ce diagnostic, c'est qu'au sein du Parlement européen un nombre important de députés appartenant à tous les groupes politiques ont décidé de traduire leur conscience de cette situation en une action politique cohérente. Sur l'initiative de Altiero Spinelli (voir Fédéchos n° 31) s'est en effet constitué en juillet un intergroupe de parlementaires européens (qui se nomme le « Club du crocodile » du nom du lieu où s'est tenue la réunion constitutive), qui se propose comme objectif fondamental d'obtenir la mise en place par le Parlement européen d'une commission constitutionnelle chargée d'élaborer un projet de traité portant réforme institutionnelle de la Communauté à soumettre pour ratification à l'approbation des Parlements nationaux ou des peuples par voie référendaire.

Le Club du crocodile, qui est composé au 15 octobre (date de sa deuxième réunion) de 75 membres et se réunit à l'occasion de chaque session plénière du Parlement, a commencé de discuter les 17 septembre et 15 octobre d'une proposition de résolution demandant précisément l'institution de la Commission constitutionnelle déjà mentionnée et qui sera présentée en séance aussitôt recueillies au moins deux cents adhésions.

ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

(n^{os} supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

« L'aide de l'Europe doit être clairement perçue par les citoyens »

déclare Adrien Zeller, député du Bas-Rhin

Adrien Zeller, député du Bas-Rhin et ancien député au Parlement européen, a récemment posé une question écrite au Premier Ministre dans laquelle il attire son attention « sur l'interdiction faite aux services de la DATAR de publier l'affectation des sommes versées à notre pays par le Fonds européen de développement régional (FEDER) ». Dans sa réponse, M. Raymond Barre explique les modalités selon lesquelles est organisée, en France, la publicité des interventions de ce fonds communautaire et conclut : « Cet ensemble de dispositions apparaît de nature à fournir toutes les informations utiles relatives à l'action du FEDER. »

« 30 Jours d'Europe » a demandé à Adrien Zeller les raisons pour lesquelles il a posé cette question écrite et les réactions que lui inspire la réponse du Premier Ministre.

La semi-clandestinité des actions européennes

« L'action concrète de l'Europe doit sortir de la semi-clandestinité dont elle souffre actuellement. Et ceci tout particulièrement à une époque où l'Europe connaît des difficultés mises en relief par la presse et les partis. Pour résister à la tempête qui la secoue, il est indispensable qu'elle s'enracine vigoureusement dans la chair des régions et le cœur des populations. A cet égard, l'action de la Communauté en faveur des infrastructures — routes, téléphone, électrification, etc. — et des investissements productifs — usines, coopératives, etc., — est un moyen évident de faire reconnaître sa présence jusqu'au fin fond des campagnes.

Ce n'est pas aujourd'hui seulement que je m'intéresse à ce problème puisque, du temps où j'étais au Parlement européen, je faisais partie de sa commission de politique régionale. Certains efforts d'information ont été réalisés, comme l'indique le Premier Ministre dans sa réponse, mais celle-ci mérite un prolongement car je note quelques contradictions.

Tout d'abord, je ne comprends pas pourquoi il existe une telle différence entre les informations fournies à propos du Fonds régional européen et celles qui sont données pour le Fonds agricole, le fonds social et les autres financements communautaires. Pour le Fonds agricole, par exemple, la localisation des opérations aidées financièrement par l'Europe est indiquée très précisément.

Pour le Fonds régional, en revanche, elle reste complètement floue. Il s'agit, à mon sens, d'une prudence excessive : on ne peut éternellement faire l'Europe des faux-semblants et des demi-mesures. Je suis persuadé que, avec le recul du temps, on découvrira plus tard à quel point on a rendu un mauvais service à notre pays en ne mettant pas en lumière ce que représente pour lui l'apport européen — malgré les difficultés que chacun connaît.

A contrario, ces difficultés mettent en relief cet apport : voyez le coût des mesures nationales étudiées par la France pour sauvegarder les intérêts légitimes de ses agriculteurs en l'absence de décision communautaire sur les prix ! Malgré toutes les imperfections de l'Europe verte, le solde reste largement positif pour notre pays. Trop peu nombreux sont aujourd'hui les responsables politiques, voire syndicaux, qui ont la franchise de le rappeler.

La transparence, source d'auto-discipline

Second point important : montrer l'apport concret de la Communauté européenne aux populations ne signifie pas pour autant que l'Europe doit se mêler de tout, et notamment de problèmes que les Etats membres ou les collectivités locales sont mieux à même de prendre en charge. Il est très important que la Communauté concentre ses forces sur ce qui est vraiment d'intérêt européen pour éviter de devenir à son tour un nouvel étage d'une super-centralisation.

Cela implique une grande rigueur dans la définition de ses interventions — d'où, par voie de conséquence, une grande transparence de celles-ci. Dans le passé, on a pu déceler parfois une concentration étonnante de tel fonds communautaire dans tel département,

pour des raisons peu évidentes. La transparence est source d'auto-discipline.

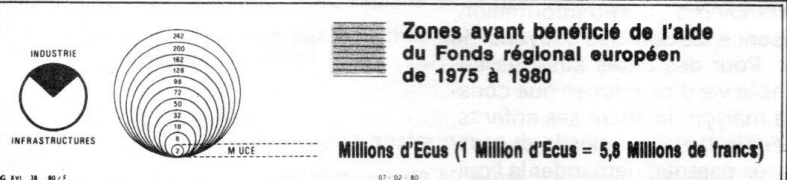
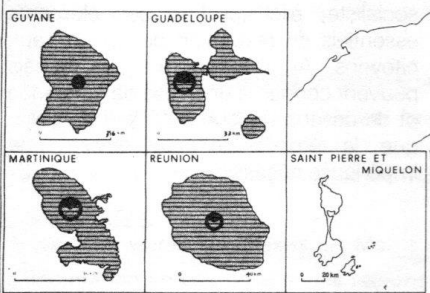
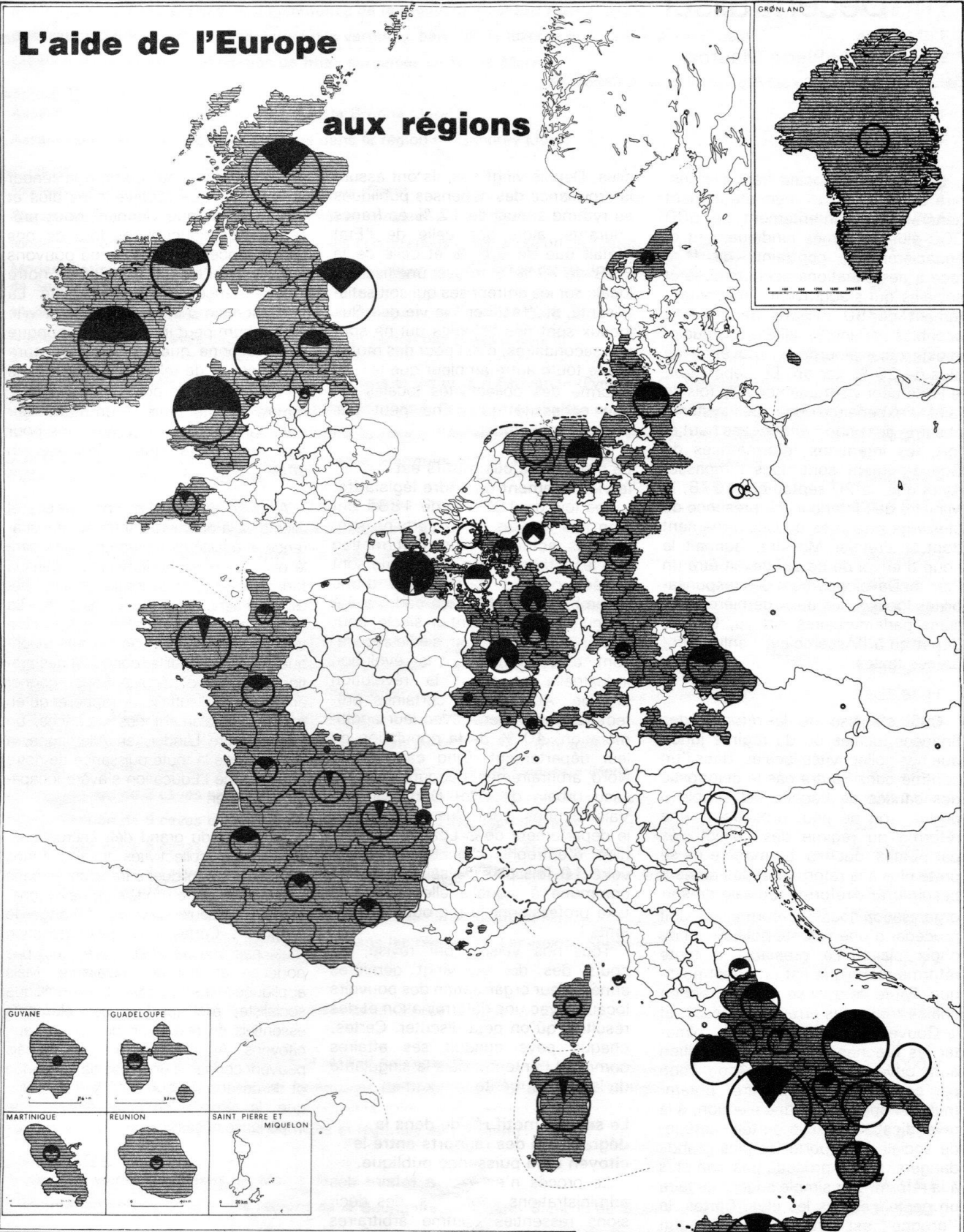
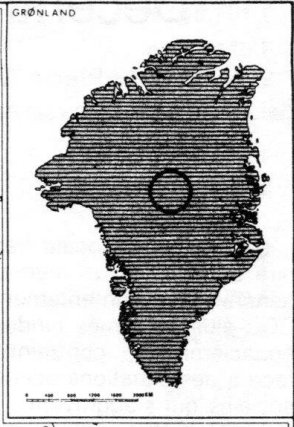
J'ai moi-même guerroyé au Parlement français pour obtenir cette clarté en ce qui concerne les aides nationales à l'industrie. J'estime qu'il faut être conséquent et appliquer le même principe au niveau européen. Avec le système des « ressources propres », une partie de l'argent public est désormais de l'argent public européen. Aucune raison ne justifie que le second soit traité différemment du premier.

Troisième point : l'affectation des aides du fonds régional européen. Elles sont actuellement utilisées par notre pays comme des remboursements partiels de ses propres actions en faveur de projets régionaux. Il serait donc logique que cet argent soit géré effectivement par la DATAR, dont la mission est de distribuer l'argent public consacré aux régions. Cette articulation correspondrait à un progrès dans l'harmonisation des politiques nationales et européenne d'aménagement du territoire.

Dans trop de régions — notamment celles qui ont des problèmes de reconversion, comme la Lorraine, ou qui s'inquiètent de l'élargissement de la Communauté, comme le Sud-Ouest — l'Europe apparaît actuellement comme une menace. Grâce à l'action connue et reconnue des fonds européens, elle pourrait redevenir ce qu'elle est réellement : une opportunité. Les députés européens devraient être particulièrement sensibles à ce problème car, si l'action concrète de la Communauté n'est pas clairement perçue par les citoyens, l'Europe n'a pas à leurs yeux de raisons d'exister — et les députés européens non plus ».

La carte que nous reproduisons ci-contre rend compte de l'aide du Fonds régional européen au cours des cinq dernières années.

L'aide de l'Europe aux régions



Décentraliser

Par Pierre Mauroy

Député et Président du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais

L'organisation locale française inspire aujourd'hui un mécontentement général : mécontentement de 500 000 élus désarmés juridiquement et financièrement, contraints de faire face à des situations économiques et sociales qui s'aggravent ; mécontentement de 50 millions de citoyens accablés par une fiscalité archaïque et injuste qui s'alourdit en moyenne de plus de 20 % par an. Et, cependant, le Parlement vient une nouvelle fois de faire l'expérience que ce système absurde tient bon : annoncées haut et fort, les intentions réformatrices du Gouvernement sont dans l'impasse. Alors que, le 20 septembre 1978, le Ministre de l'Intérieur, en présence de plusieurs membres du Gouvernement dont le Premier Ministre, donnait le coup d'envoi de ce qui devait être un Plan de Développement des responsabilités locales, les deux dernières sessions parlementaires ont vu, tant au Sénat qu'à l'Assemblée, l'enlisement de ces textes.

Qu'il s'agisse de la réforme des finances locales ou du régime juridique des collectivités locales, dans l'un comme dans l'autre cas le diagnostic des causes de l'échec est simple à porter : on ne peut procéder à une réforme du régime des collectivités par petites touches. La matière ne se prête plus à la réformette : la France a besoin d'une réforme radicale de son organisation locale, réforme qui doit procéder d'une volonté politique et de choix clairs. Le préalable à toute réforme technique est un débat politique. Faute de quoi se reproduiront en chaîne toutes les erreurs du passé, et le Gouvernement s'épuisera à colmater les brèches que sa propre action aura ouvertes. La politique du coup par coup afin de répondre, notamment à l'approche d'une élection, à la revendication de telle ou telle catégorie sociale, comporte les plus grands dangers. On ne procède pas non plus à la réforme par simple souci "de faire un geste" envers les élus. Certes, la "grogne" est forte, mais il ne suffit pas pour la calmer de quelques déclarations lénifiantes. La politique en trompe-l'œil, la nomination d'un "Monsieur Collectivités Locales" ou la publication d'un rapport ne seraient pas de mise. Les élus exercent aujourd'hui leur mandat dans des conditions rendues chaque jour plus diffi-

ciles. Depuis vingt ans, ils ont assuré la croissance des dépenses publiques au rythme annuel de 12 % en francs courants, alors que celle de l'Etat n'était que de 9,6 % et celle de la P.I.B. de 10 %. Si trouver une fiscalité locale sur les entreprises qui soit satisfaisante, si "faciliter" la vie des élus locaux sont des objectifs qui ne sont pas secondaires, c'est pour des motifs d'une toute autre ampleur que la réforme des collectivités locales est une nécessité qu'on ne peut pas impunément éluder.

Le premier de ces motifs est le vieillissement du cadre législatifs.

Les lois de 1871 et de 1884 ont bien des mérites, dont certains sont toujours actuels : ainsi l'affirmation que les affaires d'une collectivité sont réglées par les délibérations d'une assemblée élue. Mais ce cadre a été conçu il y a maintenant un siècle, pour une France dessinée un siècle auparavant, c'est-à-dire avant la révolution industrielle et avant la révolution urbaine. Aujourd'hui, certaines préfectures regroupent, avec leur agglomération, 40 % de la population de leur département. Cinq cantons du Nord, arbitrairement découpés dans le tissu urbain de Lille, Dunkerque et Valenciennes, sont plus peuplés que le département de la Lozère. Et combien d'entreprises occupent 2, 3, voire 10 fois plus de salariés que la commune à laquelle elles paient la taxe professionnelle regroupe d'habitants !

Tout nos voisins ont révisé, au cours des dix ou vingt dernières années, leur organisation des pouvoirs locaux, avec une détermination et des résultats qu'on peut discuter. Certes, chaque pays conduit ses affaires comme il l'entend. Mais la singularité de la France mérite un examen.

Le second motif réside dans la dégradation des rapports entre le citoyen et la puissance publique.

Le procès n'est pas à refaire des administrations anonymes, des décisions ressenties comme arbitraires faute du moindre effort d'information, de l'absence de fait des moyens de recours. Pour des actes aussi essentiels dans la vie d'un citoyen que construire sa maison, instruire ses enfants, retrouver un travail, régler la succession de ses parents, demander la liquidation de sa retraite, que de guichets

est significatif, tout comme la teneur du courrier que reçoivent les élus et des requêtes que viennent nous présenter nos concitoyens lors de nos permanences, à qui nous ne pouvons répondre qu'en faisant état de notre incompétence ou irresponsabilité. Là où le service d'information de la ville de Bochum peut indiquer à quiconque le questionne que sa demande aura une réponse de tel fonctionnaire dans tel délai, nous ne pouvons que promettre d'intervenir, comptant sur notre propre réseau de relations pour que cette intervention produise un effet.

Ainsi se développent connivences et clientèles là où devraient régner transparence et égalité de traitement. Ainsi périt le plus sûrement la démocratie, dans la tortuosité et dans la longueur des chemins d'accès aux responsables. La preuve est faite aujourd'hui que le centralisme, s'il est une construction théorique assurant l'égalité, conduit à des pratiques sources d'inégalité. Sans y gagner en efficacité. Il suffit ici de rappeler qu'en matière d'étalement des vacances, un accord entre Länder, en Allemagne, a réglé ce que la toute puissance de notre Ministère de l'Education s'avère incapable d'assurer.

A l'heure du grand défi énergétique, seules des collectivités locales fortes pourraient s'appliquer à transformer dans le quotidien notre modèle de développement. Elles seules peuvent "changer le progrès". Certes ; la décentralisation n'est pas une panacée ; elle n'est pas porteuse en soi de socialisme. Mais appliquée dans le cadre d'une politique socialiste, elle est l'un des éléments essentiels de restitution du pouvoir aux citoyens. Au moment où les Français peuvent connaître une crise de confiance et de désapprobation à l'égard du politique, la réforme de l'Etat devient une impérieuse nécessité. □

Note du traducteur

L'article que voici, a paru, en occitan, dans la revue *Aici e Ara* (n° 7, mai 1980). Son auteur, Marie-Claire Viguier, est sociologue. Elle enseigne à l'Université de Toulouse-le-Mirail. Elle est l'auteur d'une excellente enquête sur la conscience que les Occitans ont d'eux-mêmes : *Occitans sens o saber* (éd. Vent terral).

Bernard Lesfargues.

PAROLES A CONTRE-COURANT :
L'EUROPE

J'ai hésité un bon moment avant d'écrire. Mais enfin, à quoi sert la presse occitane si ce n'est à remuer toute sorte d'idées ? Le pouvoir, il ne faut pas compter dessus. Au mieux, nous pouvons choisir qui nous récupèrera.

Donc, à la différence de la plupart des occitanistes, je ne suis pas contre l'Europe. Giscard et Cie n'y sont pour rien. Si, par hasard, je parlais comme l'un ou l'autre, ce serait un accident indépendant de ma volonté. Je n'ai pas pris la peine de lire leur littérature pour m'assurer que je dis le contraire : ce serait un fantasme de la distance politique, de même qu'il y a un fantasme de la distance lexicale, ce besoin de choisir le mot le plus éloigné du français, qui serait du coup le mot le plus occitan. A voir !

LE REPLIEMENT

La question de l'Europe est une sous-question de l'internationalisme. Et cela doit faire la troisième fois en un siècle que la Gauche s'y affronte.

La première fois, c'était en Quatorze. On disait : « Les prolétaires n'ont pas de patrie. Nous sommes tous, au même titre, des victimes du capital ». Et ils se sont retrouvés sous l'uniforme, pour se tirer dessus. Rares furent ceux qui refusèrent. Rien de comparable avec la désertion massive au temps de Napoléon : plus de 46 % du côté de Carcassonne, disait Marti l'autre jour. Évidemment, la bureaucratie de Napoléon n'avait pas autant de pouvoir que celle d'un État moderne. Et, faute de mass-média, la capacité de mobilisation idéologique était bien moindre.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on peut dater la mort de l'internationalisme à ce fameux été de 1914. Après, il ne fonctionnera plus que comme une utopie, dans la tête des gens. Je veux dire qu'il ne pourra plus se traduire en termes d'action.

La deuxième fois, c'était la non-intervention en Espagne. C'était pourtant la Gauche du Front populaire qui gouvernait. On appliqua l'esprit de Munich : des concessions, éviter à tout prix de provoquer la bête hitlérienne. Et l'Espagne a souffert quarante ans de fascisme, sans parler du « jour symbolique » : les années supplémentaires, tant que l'appareil militaire et policier n'est pas défait.

La troisième fois, c'est maintenant. Trois pays réchappés de la dictature, et encore meurtris, veulent se rattacher à l'Europe. Leur motivation principale n'est pas économique, mais politique : éviter définitivement l'isolement, qui serait la condition nécessaire, sinon suffisante, pour le maintien d'un fascisme au sens strict.

Et nous, enfermés dans notre problème personnel, nous prions nos voisins de se débrouiller comme ils peuvent. A chacun ses affaires.

SOUVENIR HISTORIQUE OU DANGER TOUJOURS PRÉSENT ?

L'autre soir, Marchais déclarait à la télévision : « Les Espagnols ? Nous avons porté leurs valises, quand il le fallait. Personne n'a de leçons d'internationalisme à nous donner ». Et patati et patata. Un homme qui s'identifie à ses militants. Oui, ils les ont portées. Les communistes. Les gauchistes. Ceux de n'importe quelle gauche. Et des gens qui n'étaient pas des professionnels de la politique : des contrebandiers se faisant un honnête bénéfice, des policiers en dehors de leurs heures de service. Et des curés qui, en temps ordinaire, s'habillaient comme tout le monde, mais qui se mettaient en soutane seulement pour passer la douane et ne pas trop attirer l'attention sur le contenu de leur deux-chevaux.

Souviens-toi. Ce goût du passage dont parle Semprun, l'amer-tume de ta bouche. L'inconnu qui t'attend sur le trottoir de la place de Catalogne ou au fond d'une église. Les bouquins sur papier-bible où Lénine s'est métamorphosé en « Père » Vladimir. Le froid de la prison au plus chaud de l'été et le rêve de voir le soleil.

Maintenant, pour des tas de gens, le facisme est un souvenir historique. Ou une injure qu'on adresse à toute personne avec laquelle on n'est pas d'accord. Il manque le point de référence, le lieu stable où l'on peut fixer les catégories politiques du Bien et du Mal. On ne sait plus.

Les valises, nous les avons portées. Nous avons déjà donné. Une B.A., et non pas la défense de notre liberté. Nous avons transporté des valises, dans un passé accompli, dans une histoire finie. On peut en tirer une bande dessinée. Hors du temps.

Et le facisme, comme il y a trente cinq ans qu'on n'en a pas fait l'expérience ici, est souvent considéré comme une variété spécialisée de domination capitaliste, et non pas comme quelque chose de spécifique, ou, plus exactement, comme une réponse spécifique et non nécessaire, non déterminée, à une situation socio-économique donnée. De la sorte, ça ne vaudrait pas la peine de supporter de graves inconvénients économiques simplement pour éviter à nos voisins le danger fasciste (et le danger n'est pas la certitude du désastre). Plus grave encore, comme dit tel ou tel dans le mouvement occitan, il s'agit de l'Europe des multinationales et nous ne saurions désirer à un ami qu'il entre là-dedans.

Il est évident que, pour eux, le fascisme n'existe pas comme danger principal. Et il faudrait nous mettre d'accord sur ce que appelons le fascisme, avant de poursuivre une discussion de sourds.

C'est un Catalan, l'année dernière, dans une réunion du C.A.O.C. (Comité de Fraternalisation catalano-occitan), qui a posé exactement le problème. « Vous, vous êtes dans l'Europe et vous ne parlez pas d'en sortir. Nous, nous sommes dehors et nous voulons y entrer ». Il serait logique de dire : sortons tous de cette Europe des multinationales. Mais comment refuser à des voisins avec qui nous sommes liés, plus que par l'amitié, par la lutte commune, l'expérimentation de quelque chose qui, pour nous, n'est pas intolérable ? Et comment leur démontrer que, par leur faute, notre situation empirerait ? Rien de plus malaisé qu'une démonstration économique, mais ici il nous faut ouvrir la parenthèse.

ARGUMENTS ÉCONOMIQUES

Après avoir étudié beaucoup de données (le produit régional brut, la masse salariale, les dépôts dans les Caisses d'épargne) l'économiste Alain Alcouffe arrive à cette conclusion que ce dont l'Occitanie souffre le plus n'est pas la pauvreté, c'est l'absence de lieux de décision économique. L'une dans l'autre, les plus pauvres mêlées aux plus riches, les régions occitanes doivent se situer dans la moyenne hexagonale.

Et les militants en sont étonnés. Mais aucune grande entreprise n'a son siège en Occitanie. Si nous considérons cela comme un fait lié à notre situation périphérique dans l'Europe actuelle, l'extension de l'Europe en direction de la Péninsule ibérique est positive à long terme. Nous ne nous trouverons plus dans un cul-de-sac, nous serons quelque part sur la grand-route. Et à côté de la Catalogne industrialisée. Impossible qu'il n'y ait pas de retombées. Prétendre qu'elles seront toutes négatives, c'est faire de la mythologie, pas de l'économie.

Pour ce qui est de la touristification, c'est un problème spécifique, et les Catalans s'y heurtent comme nous, bien qu'ils soient plus industrialisés. Nous pouvons y réfléchir ensemble.

Le problème le plus grave, pour nous, c'est la menace de la concurrence agricole, si, par exemple, les latifundia andalous sont irrigués et mis en culture avec de la main d'œuvre à bon marché. Nous remarquerons :

1— que cela se fera lentement et que des mesures de protections seront possibles ;

2— que l'entrée de l'Espagne dans l'Europe aura pour conséquence de faire monter les salaires des ouvriers andalous, et donc que la différence de coût se réduira peu à peu. Nous ne manquons pas d'exemples dans ce domaine. Au Portugal, l'émigration engendrée par le manque de travail et les salaires misérables a engendré à son tour un manque de main d'œuvre dans le pays. Par conséquent, une augmentation des salaires par suite de la rareté. Et la mise en place progressive de la Sécurité Sociale, dont les émigrés rentrés pour les vacances faisaient des descriptions mirifiques. Sans parler de l'écrasement final du régime de Salazar et de Caetano, lié au bouleversement économique causé par l'ouverture du pays : circulation des hommes et de l'argent (un émigré rapatrié beaucoup d'argent). En même temps, le niveau de vie monte, l'inflation aussi.

Je pense que l'exemple portugais est excellent pour faire comprendre la différence entre capitalisme multinational et fascisme. Le fascisme, nous allons le voir, est une économie insulaire.

RAISONNER DANS LE CONCRET

Le fascisme, c'est certain, obtient toujours le soutien des capitalistes. Krupp finançait Hitler. Mais il aurait financé pareillement n'importe quel pouvoir capable de maintenir l'ordre et d'empêcher la révolution sociale. La forme fasciste du capitalisme, c'est l'autarcie. C'est un fonctionnement fermé, sans recours, ou avec le minimum de recours possible, à l'extérieur. Il faut donc limiter la circulation des hommes, de l'argent, des marchandises. Le but n'est pas économique, il est politique : assurer l'autonomie politique du pays, particulièrement s'il se sent menacé. Ainsi le Portugal et l'Espagne sont demeurés des pays enfermés pendant des années et des années.

Les touristes ne pouvaient pas entrer. Les travailleurs ne pouvaient pas sortir, ou avec beaucoup de difficultés.

En ce qui concerne Hitler, il ne tarda pas à passer d'une économie autarcique à une économie d'exploitation de l'Europe occupée. Donc, l'autarcie est liée à un contexte de pré-guerre ou d'après-guerre, et suppose un État fort, capable de s'imposer aux capitalistes locaux.

La logique du fascisme est, soit de s'imposer par la guerre s'il est fort, soit de se refermer s'il est faible. Le pouvoir de décision est politique et les capitalistes doivent s'en accommoder.

La logique du capitalisme est de faire le maximum de profit. Bien entendu, la guerre fait du profit. Mais la paix elle aussi. La guerre n'est pas dans la « nature » du capitalisme, pas plus que la paix. Le capitalisme est une hydre d'adaptation. Pour ce qui est de la guerre, elle est liée à l'impérialisme. Le passage au socialisme ne la supprime pas, comme nous le voyons au Cambodge et un peu partout. En tout cas, le rapport de force international et les décisions des Grands nous

placent dans le système capitaliste, tout le reste n'étant que de l'utopie pour nous faire passer le temps entre deux élections. Ainsi devons-nous raisonner dans la vie concrète, et domestiquer l'hydre. Et sur trois points : éviter la guerre, jouir du plus possible de liberté, du plus possible de justice sociale et être exploités le moins possible.

La guerre, la mise en place de l'Europe économique la rend pratiquement impossible entre pays européens, par exemple entre l'Allemagne et la France.

Quant à la liberté, ce n'est pas joli tous les jours, mais enfin nous en avons plus que dans un pays fasciste ou que dans la totalité des pays du tiers-monde, ou encore que dans les pays socialistes. (Certains nous avaient incités à abandonner notre quête de liberté —liberté bourgeoise—, à l'échanger contre le bonheur matériel du peuple. Mais il semble que le manque de liberté serve précisément à camoufler une exploitation qui ne dit pas son nom et qui n'a pas de compte à rendre).

Pour ce qui est de l'inégalité sociale, elle est à son plus haut degré dans les pays fascistes. Et elle n'est pas minimisée dans les pays socialistes qui ont, généralement, une échelle de salaires très ouverte. Ce doit être les pays sociaux-démocrates —ou les pays où l'alternance politique est possible, alors qu'elle ne l'est pas chez nous— qui se sont le mieux débrouillés sur ce problème de l'inégalité. Les sociologues et les économistes de gauche savent cela ; on en parle dans les colloques internationaux, mais on l'écrit peu, de peur de passer pour des traîtres. On peut penser que l'intérêt des exploités des pays qui ont échappé au fascisme est de voir leurs gouvernants chercher des modèles moins inégalitaires et préférer la société de consommation au corporatisme, étant donné que, faute d'avoir ce qu'il y a de mieux, il faut prendre ce qu'il y a de moins mauvais.

J'espère que l'on ne me dira pas que je fais l'apologie du capitalisme. En fait, capitalisme et socialisme sont des abstractions. Le passage de l'un à l'autre ne suffit pas à régler les problèmes des hommes. Un syndicat est aussi nécessaire contre un patron public que contre un patron privé. Ce sont donc les travailleurs eux-mêmes qui doivent se protéger, et ils n'ont pas à laisser cette responsabilité à l'État.

LA TENTATION DE L'AUTARCIE

Pour en revenir à l'Europe, et vue du mouvement occitan, je dis, au risque d'être désagréable, que la tentation de l'autarcie n'est pas clairement perçue. Les argumentations économiques se font généralement par la collecte des aspects négatifs, en fermant les yeux sur les aspects positifs. Pour la bonne raison que l'économique est toujours évoqué au service d'une idée politique. Et l'idée politique d'une partie de la gauche est d'affaiblir l'Europe à toute force, puisqu'elle n'a pas pu, dans le passé, empêcher sa constitution. Si elle avait un autre choix, elle aurait déployé d'autres arguments. Qu'aurait fait le mouvement occitan, voilà une question intéressante, et qui mesure sa capacité à penser tout seul.

On ne voit pas que la logique du refus de l'Europe est aussi une logique d'enfermement dans l'Hexagone, au service du nationalisme français. Alors, pourquoi chercher des poux à ceux qui essaient, maladroitement, de rêver d'une Nation occitane, mythique, c'est vrai, comme sont mythiques le communisme égalitaire ou l'Age d'or.

Enfin, il faut remarquer que la campagne contre l'Europe a remué le chauvinisme le plus élémentaire. Par exemple, les slogans anti-allemands, comme « **Non à l'Europe sous domination allemande** », etc. Il s'agissait effectivement de réveiller de vieilles haines liées à la guerre mondiale. Et contre nos voisins, contre lesquels il n'y avait pas de haine (au contraire !), on remuait la tripe !

Sur l'autoroute du côté de Perpignan, d'immenses affiches aux couleurs occitanes et catalanes (rouge et jaune) disaient : « **L'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, un coup dur pour la France** » (cité de mémoire). Ou encore, illustré par des arbres en fleur aux fraîches couleurs : « **Nous n'arra-**

cherons pas nos arbres fruitiers. Non à l'entrée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans le Marché commun ». Ces affiches, œuvres d'un grand parti de gauche, faisaient bon marché des contradictions entre Catalans, invités à être pour d'un côté, contre de l'autre. On sait que la solidarité entre partis ouvriers a été rompue à cette occasion. J'en ai parlé avec Manuel Azcarate, un des responsables du P.C.E., qui ne voyait pas seulement la menace du fascisme liée à l'isolement, mais l'ouverture, l'échange, les possibilités de lutte en commun. Plus nombreux nous serons, plus nous serons forts.

Il faut dire à la décharge du Mouvement occitan qu'il n'y a pas grand chose à lui reprocher sur le plan d'une campagne chauvine. Nous n'avions pas assez de moyens pour nous payer de grandes affiches. La seule que je possède, du « M.S.A.O.-V.V.A.P. », n'est pas tripale, elle manifeste un effort de rationalité. On y lit : « **Autonomie pour l'Occitanie. L'Europe écrase notre pays. Faisons échec à la droite. Refusons l'élargissement** ». Elle est illustrée par une carte en rouge sur fond blanc, avec les noms de villes en occitan. A ce moment-là, nous étions déjà sur le chemin de la récupération électorale. C'est une autre histoire, les occitanistes la connaissent bien et je n'ai pas envie d'en reparler.



(Dessin de KONK.)

Je n'ai pas non plus de réponse définitive sur l'utilité ou l'inutilité de l'électorisme. Le Parlement européen a servi, parfois, de tribune aux autonomistes. En janvier 1980, au moment des événements de Bastelica et d'Ajaccio, un groupe de députés flamands et irlandais a présenté une motion de soutien aux Corses. Repoussée, elle n'en a pas moins servi à internationaliser la question corse. Debré ne s'y est pas trompé. Chaque caisse de résonance doit être employée et le tambourineur aura d'autant plus d'efficacité qu'il ne se croira pas pourvu d'un pouvoir.

Je suis une vieille internationaliste. Ma génération militante a eu honte, pendant la guerre d'Algérie, d'appartenir à une nation impérialiste. Nous nous identifions au tiers-monde, nous nous imaginions que nous pourrions être adoptés dans tel ou tel pays, ce qui était assez irréaliste. L'Europe ne nous intéressait pas. Ce n'était pas une entité affective, elle était ignorée. Nous laissons à la Droite le soin d'y penser. Du coup, nous étudions les langues des immigrés pour mieux les défendre, et nous ne savons pas l'occitan. Cet internationalisme était peut-être bien une compensation

pour notre identité perdue et pour l'inconfort de la peau hexagonale standardisée.

Ainsi l'Europe signifie la solidarité avec de vieux compagnons de lutte, Catalans, Castillans, Portugais. Mais nous pouvons revenir à nos intérêts immédiats. Quand nous demandons des émissions à la télévision, le Pouvoir hexagonal commence par se moquer de nous ; un pouvoir européen n'aurait pas les mêmes réactions, il nous verrait comme les autres nations sans État, si nombreuses, et en général moins néantisées par leurs pouvoirs respectifs. Quand la situation est au point zéro (exemple : zéro d'émission de T.V. en occitan), cela ne peut pas devenir pire : cela s'améliore donc par le changement. L'abandon de souveraineté — de toute façon bien limitée — que représente l'Europe dans son état présent ne devrait pas faire peur aux Occitans ni aux occitanistes.

Marie-Claire VIGUIER

CARTE MURALE D'OCCITANIE

(91 cm x 64 cm)

En quadrichromie avec :

- 11 couleurs
- 2 000 noms de villes, villages, rivières, montagnes, etc... en occitan
- l'indication du relief
- une légende en 6 parties : géographie, relief et aspect, administration, histoire, économie, langues et dialectes. En tout, 39 symboles différents
- la limite linguistique de l'Occitanie village par village
- un cartouche faisant apparaître l'Occitanie dans l'Europe linguistique avec les familles de langues
- les principales dates de l'histoire occitane
- les ressources économiques de l'Occitanie
- les personnages illustres nés en Occitanie.

Souscription au prix de 50 F franco. Parution avant Noël. Livraison sous tube rigide. Prix augmenté à parution.

A commander à :

AICI E ARA, B.P. 9007, 34041 MONTPELLIER
CEDEX

FEDER : QUESTION PARLEMENTAIRE SUR LE REFUS DE VERIFICATIONS EN FRANCE

Bruxelles (EU), jeudi 9 octobre 1980 — Le Conseil de la CEE entend-il prendre des mesures pour amener les autorités françaises à se conformer au règlement du FEDER, en cessant de refuser « chaque année de se plier aux contrôles que les fonctionnaires de la Commission doivent exercer sur les projets industriels bénéficiant d'un concours du Fonds » ? Le problème du refus opposé par la France à ces vérifications sur place est ainsi soulevé une fois de plus par un parlementaire européen. Par la *question écrite n. 1261/80* au Conseil, M. Pottinger (PPE ; All.) demande si ce « refus réitéré » ne représente pas une infraction au traité de la CEE. Ce parlementaire va jusqu'à ce demander si un pays membre qui refuse la vérification sur place de l'utilisation des fonds communautaires ne devrait pas cesser de recevoir les concours du Fonds régional.

Cette attitude du gouvernement français a été dénoncée récemment aussi par le directeur général à la politique régionale, M. Mathijssen, qui a déclaré : « Je m'occupe depuis 15 ans des affaires régionales, j'ai pu me rendre de façon officielle dans tous les pays, sauf un seul, la France ». La même réticence peut être, d'ailleurs constatée en ce qui concerne l'information donnée en France sur les interventions du FEDER, au sujet desquelles les autorités françaises refusent normalement de donner des détails.

RESSOURCES PROPRES FEDER ET INFORMATION DE L'OPINION PUBLIQUE

Le projet de résolution sur les ressources propres de la Communauté, que le Parlement Européen sera bientôt appelé à discuter, fait une allusion explicite, dans son paragraphe 5, à l'une des conclusions du **Rapport Mc Dougall** (sur « le rôle des finances publiques dans l'intégration européenne »), en précisant que « les dépenses communautaires de caractère structurel et conjoncturel ne pourront exercer une influence importante que si elles atteignent un **niveau substantiellement plus élevé en pourcentage du produit intérieur brut** de la Communauté ». Plus élevé, évidemment, par rapport au pourcentage que représente aujourd'hui le budget communautaire et qui est d'environ 0,8 %. On sait que le Rapport Mc Dougall estime que le **seuil au-delà duquel un budget public communautaire pourrait commencer à exercer une influence sur la redistribution des ressources**, se place aux environs des 2,5 % du PNB, à savoir **trois fois plus qu'actuellement**.

Ceci concerne l'aspect « quantitatif » du budget, donc les ressources dont celui-ci dispose. En ce qui concerne l'aspect « qualitatif », le problème porte sur l'emploi optimal des ressources en fonction de l'objectif de la redistribution inter-régionale (éliminer autant que possible les causes qui sont à l'origine des écarts des revenus moyens par tête entre les différentes régions).

La recherche d'une « homogénéisation de l'espace socio-communautaire », qui est l'objectif ultime de la création du Marché Commun et de sa prolongation, l'Union économique et monétaire, demande une stratégie appropriée, c'est-à-dire des politiques et des instruments, notamment une **politique régionale**. La Communauté n'a pas, pour le moment, de véritable politique régionale, mais elle a un **instrument spécifique** qui lui permet d'exercer une influence sur les politiques régionales et de conduire des **actions** de politique régionale. Cet instrument est le Fonds Européen de Développement Régional.

Comme nos lecteurs le savent, cet instrument a reçu un développement nouveau par la mise en œuvre d'un « **hors quota** » qui permet à la Commission Européenne d'avoir un rôle d'initiative propre. Il eût été souhaitable qu'à cette occasion, la Communauté confirme de manière explicite que les citoyens européens, notamment ceux qui bénéficient directement des mesures spécifiques d'aide régionale, doivent faire l'objet d'une **information précise** concernant l'usage qui est fait des fonds alloués dans ce cadre. Cela n'a pas été fait : espérons que ce soit le cas dans le cadre du nouveau règlement qui est en cours d'élaboration.

Ce n'est pas que la Commission n'ait pas agi, ou essayé d'agir dans ce contexte. Bien au contraire, la mise sur pied d'un **système d'informations régionalisées** a été l'un des soucis principaux de sa Direction de l'Information. Le système fonctionne, tant bien que mal, mais il doit être amélioré : il doit couvrir également les financements basés sur d'autres instruments que le FEDER (par ex. le N.I.C.), et il doit permettre une connaissance meilleure et précoce des projets bénéficiant d'aides communautaires. Un système efficace d'information ne doit pas se heurter à des **interdictions, entraves, silences**, plus ou moins occultes. C'est là que le bât blesse. Sans entrer dans des détails qui sont, d'ailleurs,

connus par les responsables, l'existence d'attitudes incompatibles avec l'objectif de l'information régionalisée est révélée par un article récemment publié par « Le Nouveau Journal » : « Jusqu'ici, un **no man's land** sépare les régions de la Communauté au point que certains responsables régionaux, élus et socio-professionnels, découvrent l'existence d'une politique régionale européenne à l'occasion d'un voyage à Bruxelles, si ce n'est fortuitement. Le **no man's land**, il est vrai, est l'État qui fait plus écran qu'il ne sert de relais. Parce qu'une sourde hostilité anime les responsables français envers les « régionalistes européens ». Cette hostilité est multiforme, explique l'auteur de l'article et va jusqu'à interdire que l'opinion publique et même les populations directement intéressées soient informées de ce que leur apporte, sur place, le FEDER. Pourquoi cette hostilité ? Selon M. François Essig, (« DATAR, des régions et des hommes ») « s'agissant des aides régionales, la France voyait d'un mauvais œil l'intrusion des instances communautaires ».

Lorsqu'on sait que : (a) l'un des principes des ressources propres est que la perception des impôts communs se fasse directement sur le contribuable et qu'elle soit ressentie comme telle par ce dernier ; (b) que, par conséquent, le contribuable a le droit-devoir de savoir comment son argent a été dépensé ; (c) que ce même contribuable doit être en mesure de juger si l'emploi des ressources est conforme à l'un des objectifs de la Communauté à savoir un certain rééquilibrage régional, **on ne peut que conclure que toute entrave à la connaissance détaillée des actions financées par la Communauté est contraire à la lettre et à l'esprit des textes communautaires et à la notion de solidarité qui est à la base de l'union de l'Europe.**

Emanuele Gazzo
(Agence Europe 9.10.80)

Monsieur Jacques FAUVET
Directeur du journal « LE MONDE »
5, Bd des Italiens
75427 - PARIS

Monsieur le directeur,
L'équipe de rédaction de la revue « Pour le Fédéralisme » qui se veut l'expression de nombreux militants fédéralistes d'Europe, tient à vous exprimer son soutien à l'occasion de la plainte déposée par le Ministre de la Justice contre votre quotidien.

Cette attaque constitue une atteinte à la liberté d'expression et tous ceux qui, comme « Le Monde », militent quotidiennement pour une information objective et pour la défense des libertés en général, se sentent, aujourd'hui, personnellement concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments dévoués et solidaires.

Jean-Luc PREVEL
Directeur de la revue
« Pour le Fédéralisme »

FÉDÉCHOSÉS A SES SOURCES :

- Pour les interventions des différents fonds communautaires, revue « Communes d'Europe » - 89, Avenue Niel - 75017 PARIS.
- Pour l'interview de Mr Adrien Zeller et la cartographie, revue « 30 Jours d'Europe » - 61, Avenue des Belles Feuilles - 75016 PARIS.
- Pour l'article de Mr. Pierre Mauroy, revue « Le Populaire des Alpes Maritimes ».

Le fonds européen de développement régional ¹³

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a pour objet d'atténuer les déséquilibres régionaux dans la Communauté, notamment lorsqu'ils résultent d'une prédominance agricole, de mutations industrielles et d'un sous-emploi structurel.

Les actions qui peuvent être aidées

Le Fonds peut participer au financement d'investissements dépassant 50.000 unités de compte, soit un peu moins de 300.000 francs, dans les principaux domaines suivants :

— Les activités industrielles, artisanales ou de service bénéficiant d'aides régionales françaises, sous réserve qu'elles entraînent la création d'au moins dix emplois ou assurent le maintien des emplois existants. Dans ce dernier cas, les investissements doivent être effectués dans le cadre d'un plan de conversion ou de restructuration assurant la compétitivité de l'établissement.

— Les infrastructures directement liées au développement d'activités industrielles, artisanales ou de service et qui sont prises en charge en tout ou en partie par les pouvoirs publics ou par tout autre organisme responsable de la réalisation d'infrastructures. Il s'agit des équipements routiers, des équipements télépho-

niques, des équipements portuaires, des équipements aéroportuaires, des équipements pour la formation professionnelle.

— Les infrastructures rurales dans des zones de montagne et dans certaines zones défavorisées.

Les aides que le Fonds Régional peut octroyer

Le montant de la participation du Fonds est :

— pour les investissements dans les activités industrielles, artisanales ou de service, l'aide correspond à 20% du coût de l'investissement. Il ne peut toutefois dépasser la moitié des aides publiques accordées en application de la politique régionale française et il est limité à la part de l'investissement n'excédant pas 550.000 francs par emploi créé ou 275.000 francs par emploi maintenu.

Les aides d'Etat à prendre en considération sont les primes de développement régional et autres concours financiers du même ordre.

— pour les investissements en infrastructures, l'aide correspond à 30% maximum de la dépense effectuée par les autorités publiques lorsque l'investissement est inférieur à 55 millions de francs, et de 10 à 30% maximum pour les investissements d'un montant supérieur.

Comment demander le concours du Fonds Régional ?

Les entreprises privées ou nationalisées, les collectivités locales, les sociétés d'économie mixte, peuvent bénéficier d'une aide du Fonds Régional.

Les demandes de concours du Fonds sont présentées, non par les investisseurs eux-mêmes, mais par l'administration française. Cette procédure a été décidée pour permettre « une meilleure cohésion entre les politiques régionales des Etats et celle de la Communauté ». En France, ce sont donc les préfets et la Délégation à l'aménagement du territoire qui sont compétents pour recueillir et qui par conséquent filtrent les dossiers présentés au Fonds Régional.

Les décisions de concours du Fonds sont prises en tenant compte des divers concours financiers qui sont accordés aux investissements dans la région, aussi bien par les autorités nationales que, éventuellement, par d'autres organismes communautaires (Fond social, Fonds agricole CECA, Banque européenne d'investissement). La coordination effective entre ces moyens constitue un aspect essentiel de la politique régionale de la Communauté Européenne.

Interventions du Fonds Régional Européen pour l'année 1979

Nous publions ci-dessous le tableau des interventions du Fonds Européen de Développement Régional, dans les régions françaises pour l'année 1979.

Les différents concours du Fonds ont été regroupés par grands domaines d'investissements.

Leur énumération complète, tant elles sont nombreuses, aurait été fastidieuse mais le Secrétariat du C.C.E. se tient à la disposition des lecteurs de « Communes d'Europe » pour leur transmettre la liste complète des aides du Fonds Régional.

ALSACE

Investissements industriels, artisanaux et de service (9 projets) 7.669.312 FF

AQUITAINE

Investissements industriels, artisanaux et de service (11 projets) 9.202.377 FF

Investissements en infrastructure

- équipements routiers (20 projets) 17.120.700 FF

- équipements portuaires (2 projets) 3.900.000 FF

- équipements pour la formation professionnelle (3 projets) 14.403.304 FF

AUVERGNE

Investissements industriels, artisanaux et de service (3 projets) 1.734.083 FF

Investissements en infrastructures :

- équipements routiers (45 projets) 67.569.900 FF

- équipements téléphoniques (40 projets) 17.508.000 FF

- équipements pour la formation professionnelle (1 projet) 1.590.000 FF

Investissements en infrastructures

(zones agricoles défavorisées) :

- équipements téléphoniques (12 projets) 4.152.00 FF

cherons pas nos arbres fruitiers. Non à l'entrée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans le Marché commun ». Ces affiches, œuvres d'un grand parti de gauche, faisaient bon marché des contradictions entre Catalans, invités à être pour d'un côté, contre de l'autre. On sait que la solidarité entre partis ouvriers a été rompue à cette occasion. J'en ai parlé avec Manuel Azcarate, un des responsables du P.C.E., qui ne voyait pas seulement la menace du fascisme liée à l'isolement, mais l'ouverture, l'échange, les possibilités de lutte en commun. Plus nombreux nous serons, plus nous serons forts.

Il faut dire à la décharge du Mouvement occitan qu'il n'y a pas grand chose à lui reprocher sur le plan d'une campagne chauvine. Nous n'avions pas assez de moyens pour nous payer de grandes affiches. La seule que je possède, du « M.S.A.O.-V.V.A.P. », n'est pas tripale, elle manifeste un effort de rationalité. On y lit : « **Autonomie pour l'Occitanie. L'Europe écrase notre pays. Faisons échec à la droite. Refusons l'élargissement** ». Elle est illustrée par une carte en rouge sur fond blanc, avec les noms de villes en occitan. A ce moment-là, nous étions déjà sur le chemin de la récupération électorale. C'est une autre histoire, les occitanistes la connaissent bien et je n'ai pas envie d'en reparler.



(Dessin de KONK.)

Je n'ai pas non plus de réponse définitive sur l'utilité ou l'inutilité de l'électoratisme. Le Parlement européen a servi, parfois, de tribune aux autonomistes. En janvier 1980, au moment des événements de Bastelica et d'Ajaccio, un groupe de députés flamands et irlandais a présenté une motion de soutien aux Corses. Repoussée, elle n'en a pas moins servi à internationaliser la question corse. Debré ne s'y est pas trompé. Chaque caisse de résonance doit être employée et le tambourineur aura d'autant plus d'efficacité qu'il ne se croira pas pourvu d'un pouvoir.

Je suis une vieille internationaliste. Ma génération militante a eu honte, pendant la guerre d'Algérie, d'appartenir à une nation impérialiste. Nous nous identifions au tiers-monde, nous nous imaginions que nous pourrions être adoptés dans tel ou tel pays, ce qui était assez irréaliste. L'Europe ne nous intéressait pas. Ce n'était pas une entité affective, elle était ignorée. Nous laissons à la Droite le soin d'y penser. Du coup, nous étudions les langues des immigrés pour mieux les défendre, et nous ne savons pas l'occitan. Cet internationalisme était peut-être bien une compensation

pour notre identité perdue et pour l'inconfort de la peau hexagonale standardisée.

Ainsi l'Europe signifie la solidarité avec de vieux compagnons de lutte, Catalans, Castellans, Portugais. Mais nous pouvons revenir à nos intérêts immédiats. Quand nous demandons des émissions à la télévision, le Pouvoir hexagonal commence par se moquer de nous ; un pouvoir européen n'aurait pas les mêmes réactions, il nous verrait comme les autres nations sans État, si nombreuses, et en général moins néantisées par leurs pouvoirs respectifs. Quand la situation est au point zéro (exemple : zéro d'émission de T.V. en occitan), cela ne peut pas devenir pire : cela s'améliore donc par le changement. L'abandon de souveraineté — de toute façon bien limitée — que représente l'Europe dans son état présent ne devrait pas faire peur aux Occitans ni aux occitanistes.

Marie-Claire VIGUIER

CARTE MURALE D'OCCITANIE

(91 cm x 64 cm)

En quadrichromie avec :

- 11 couleurs
- 2 000 noms de villes, villages, rivières, montagnes, etc... en occitan
- l'indication du relief
- une légende en 6 parties : géographie, relief et aspect, administration, histoire, économie, langues et dialectes. En tout, 39 symboles différents
- la limite linguistique de l'Occitanie village par village
- un cartouche faisant apparaître l'Occitanie dans l'Europe linguistique avec les familles de langues
- les principales dates de l'histoire occitane
- les ressources économiques de l'Occitanie
- les personnages illustres nés en Occitanie.

Souscription au prix de 50 F franco. Parution avant Noël. Livraison sous tube rigide. Prix augmenté à parution.

A commander à :

AICI E ARA, B.P. 9007, 34041 MONTPELLIER CEDEX

FEDER : QUESTION PARLEMENTAIRE SUR LE REFUS DE VERIFICATIONS EN FRANCE

Bruxelles (EU), jeudi 9 octobre 1980 — Le Conseil de la CEE entend-il prendre des mesures pour amener les autorités françaises à se conformer aux règlements du FEDER, en cessant de refuser « chaque année de se plier aux contrôles que les fonctionnaires de la Commission doivent exercer sur les projets industriels bénéficiant d'un concours du Fonds » ? Le problème du refus opposé par la France à ces vérifications sur place est ainsi soulevé une fois de plus par un parlementaire européen. Par la *question écrite n. 1261/80* au Conseil, M. Pottinger (PPE ; All.) demande si ce « refus réitéré » ne représente pas une infraction au traité de la CEE. Ce parlementaire va jusqu'à ce demander si un pays membre qui refuse la vérification sur place de l'utilisation des fonds communautaires ne devrait pas cesser de recevoir les concours du Fonds régional.

Cette attitude du gouvernement français a été dénoncée récemment aussi par le directeur général à la politique régionale, M. Mathijssen, qui a déclaré : « Je m'occupe depuis 15 ans des affaires régionales, j'ai pu me rendre de façon officielle dans tous les pays, sauf un seul, la France ». La même réticence peut être, d'ailleurs constatée en ce qui concerne l'information donnée en France sur les interventions du FEDER, au sujet desquelles les autorités françaises refusent normalement de donner des détails.

PAYS DE LOIRE

Investissements industriels, artisanaux et de service	(18 projets)	18.456.899 FF
Investissements en infrastructures :		
- équipements routiers	(25 projets)	23.330.900 FF
- équipements portuaires	(1 projet)	25.800.000 FF
- équipements téléphoniques	(4 projets)	17.007.000 FF

POITOU-CHARENTE

Investissements industriels, artisanaux et de service	(3 projets)	7.903.300 FF
Investissements en infrastructure :		
- équipements routiers	(15 projets)	15.256.200 FF
- équipements portuaires	(1 projet)	3.910.500 FF
- équipements aéroportuaires	(1 projet)	180.000 FF
- équipements pour la formation professionnelle	(2 projets)	495.000 FF

RÉUNION

Investissements industriels, artisanaux et de service	(5 projets)	1.302.750 FF
Investissements en infrastructure :		
- équipements pour la formation professionnelles	(1 projet)	3.880.000 FF

RHONE-ALPES

Investissements industriels, artisanaux et de service	(8 projets)	6.094.840 FF
Investissements en infrastructure :		
- équipements routiers	(11 projets)	5.447.400 FF

Le fonds européen d'orientation et de garantie agricole F.E.O.G.A.

Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) est un instrument de financement de la politique agricole commune. Il mobilise à lui seul chaque année plus des deux tiers du budget général des Communautés européennes. Il est aussi l'expression de la solidarité financière des Etats membres au sein de la politique agricole commune.

Le FEOGA a été subdivisé en deux sections : la Section « garantie » pour le soutien des marchés et des prix et la Section « orientation » pour l'amélioration des structures agricoles.

Cette fiche technique ne concerne que la Section « orientation » qui, au fil des années, est devenue un élément important de la politique agricole, voire de la politique régionale de la Communauté européenne.

Les activités de la section « orientation » du FEOGA sont souvent éclipsées par celles de la section « garantie » qui, du fait de l'ampleur de ses dépenses et de son rôle déterminant pour le soutien des prix agricoles, mobilise l'attention des milieux professionnels, des responsables politiques, de la presse et du public.

L'action du FEOGA (section « orientation ») recouvre tout ce qui tend à améliorer les structures de production (modernisation des exploitations agricoles, remboursements, irrigations). Elle vise aussi à moderniser et à accroître les moyens de commercialisation et de transformation des produits agricoles : les abattoirs, les laiteries, les caves vinicoles, les conserveries, le stockage et la conservation, l'amélioration des circuits de distribution, etc.

Les actions qui peuvent être aidées

La section « orientation » du FEOGA peut apporter sa contribution soit à des projets individuels, soit à des actions communes, soit encore à des projets revêtant un caractère particulier car ils se situent dans des zones montagneuses ou naturellement défavorisées.

● **Les projets individuels** : concernant des investissements destinés à améliorer quantitativement ou qualitativement les conditions de production, à réaliser des travaux hydrauliques, à moderniser les réseaux routiers, à développer le reboisement. Les projets individuels peuvent por-

ter également sur l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles : stockage, conservation, valorisation, développement des circuits de distribution.

● **Les actions communes** concernent des plans de modernisation d'exploitations agricoles, des groupements de producteurs, des opérations d'irrigation ou de remembrement, etc., ou encore des mesures visant à encourager la cessation d'activité agricole et l'affectation des terres ainsi libérées à des exploitations en cours d'amélioration. Ce secteur tend à se développer par rapport aux projets individuels, précisément pour que les interventions du FEOGA section « orientation » aient la meilleure efficacité possible dans la ligne de la politique agricole commune et en vue de l'amélioration des structures.

● **Les projets en faveur de l'agriculture de montagne et de certaines régions défavorisées** concernent les opérations destinées à contrebalancer les handicaps dont souffrent les cultivateurs de ces régions.

Les aides que le FEOGA peut octroyer

La participation du FEOGA (orientation) est de l'ordre de 25 % à 45 % du montant de l'investissement pour les projets individuels ; elle est subordonnée à l'octroi d'une subvention par les pouvoirs publics et à un apport personnel du bénéficiaire qui ne peut être inférieur à 10 % ou 38 % selon le type d'opération.

Dans les actions communes, la participation du FEOGA est de 25 % de l'aide publique nationale ; elle peut être portée à 65 % dans le cas de la cessation d'activité agricole.

Enfin, le FEOGA « orientation » rembourse aux Etats membres 25 % des dépenses engagées pour l'agriculture de montagne et dans certaines zones défavorisées lorsqu'il décide d'apporter son concours à ces opérations.

Comment demander le concours du FEOGA « orientation »

Les exploitants agricoles individuels, ou ceux qui ont créé une association, un groupement, une coopérative, etc. ou encore les travailleurs

agricoles et aides familiaux dans le cas de cessation d'activité, peuvent, selon les cas, bénéficier d'une aide de la section « orientation » du FEOGA.

Les demandes doivent être transmises à la Commission des Communautés Européennes par l'intermédiaire des autorités nationales compétentes, c'est-à-dire du Ministère de l'Agriculture via ses directions départementales. Généralement, les aides du FEOGA « orientation » sont accordées en deux tranches annuelles.

■ Pour tous renseignements complémentaires s'adresser : Conseil des Communes d'Europe, 89 avenue Niel - 75017 PARIS.

Le montant total des subventions accordées en 1979 pour l'ensemble des 93 projets aidés par la Communauté Européenne dépasse les 210 millions de francs qui se répartissent de la façon suivante :

- 37 projets concernent l'amélioration des conditions de commercialisation et de transformation des produits agricoles pour un montant de 79.225.531 F.
- 32 projets concernent des aides particulières accordées pour des opérations similaires dans les zones méditerranéennes et représentent 70.220.870 F.
- 24 projets d'infrastructures rurales, voirie, hydraulique — et équipement de pêche pour lesquels le montant des subventions est de 60.627.927 F.

ALSACE

Modernisation et extension d'une cave coopérative à Bennwihr (Haut-Rhin) 1.742.152 F

AQUITAINE

Extension d'une unité de charcuterie-salaisonnerie et de transformation de viande à Sauveterre-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques) 2.347.250 F

Construction et aménagement d'un centre d'agrèage et de contrôle qualitatif des vins d'appellation d'origine contrôlée à Bordeaux (Gironde) 526.206 F

Extension et modernisation d'une cave coopérative aux Lèves Saint-André (Gironde) 1.063.750 F

AUVERGNE

Alimentation en eau potable de 9 communes du Sioulet (Puy-de-Dôme) 857.416 F

Amélioration de la voirie rurale du département de la Haute-Loire 3.750.000 F

Construction d'une usine de traitement de maïs de semences à Ennezat (Puy-de-Dôme) 3.500.000 F

BOURGOGNE

Extension d'un abattoir à Migennes (Yonne) 1.162.060 F

Construction d'un atelier de découpe de viande à Corbigny (Yonne) 644.000 F

BRETAGNE

Alimentation en eau potable de Plouye (Finistère) 705.000 F

Travaux de drainage dans la région du Bas-Léon (Finistère) 2.475.000 F

Alimentation en eau potable du Pays d'Aulne (Finistère) 4.205.000 F

Travaux de voirie rurale à Bourbriac (Côtes-du-Nord) 375.000 F

Alimentation en eau potable de Traou Long (Côtes du Nord) 2.623.152 F

Alimentation en eau potable de Kéraufredou (Côtes-du-Nord) 2.475.000 F

Alimentation en eau potable de Ker An Avalenn (Côtes-du-Nord) 1.131.363 F

Alimentation en eau potable de Kergoff (Côtes-du-Nord) 1.079.066 F

Alimentation en eau potable de Louvigné-du-Désert et de La Bazouge-du-Désert (Ille-et-Vilaine) 901.685 F

Alimentation en eau potable de la région de la Forêt de Paimpont (Ille-et-Vilaine) 994.698 F

CHAMPAGNE - ARDENNES	
Alimentation en eau potable de 7 communes de la région de Rosnay-l'Hôpital (Aube)	1 206.791 F
Réalisation d'une installation de «protéines vertes» à partir de la luzerne à Arcis-sur-Aube (Aube)	4 997.225 F
Création d'une unité de fabrication de frites surgelées en Haute-Marne	2 065.500 F
FRANCHE-COMTÉ	
Assainissement hydraulique du bassin de la Brenne (Jura)	725.475 F
Assainissement hydraulique et drainage dans la région de Gendrey (Jura)	2 750.000 F
LANGUEDOC - ROUSSILLON	
Modernisation d'une station fruitière à Nîmes (Gard)	1 050.000 F
Modernisation des équipements de sept caves coopératives du Gard	3 626.476 F
Modernisation des équipements de dix caves coopératives dans la région du Coiran (Gard)	3 082.562 F
Modernisation de huit caves coopératives et aménagement d'un chai de stockage dans la région de Salaves (Gard)	3 980.717 F
Modernisation des équipements de cinq caves coopératives dans le Gard	1 575.000 F
Modernisation de 7 caves coopératives dans la région des Côtes d'Agly et la Vallée du Têt (Pyrénées-Orientales)	2 315.950 F
Extension et modernisation d'une station de fruits et légumes à Perpignan (Pyrénées-Orientales)	1 050.000 F
Modernisation de 5 caves coopératives à Baixas, Opoul, Peyrestortes, Salses et Espira de l'Agly (Pyr.-Orient.)	2 073.400 F
Modernisation de 11 caves coopératives dans la région d'Aspres du Roussillon (Pyrénées-Orientales)	2 345.000 F
Modernisation de 7 caves coopératives à Bages, Fourques, Passa, Ponteilla, Saint-Jean-de-Lasseille, Terrats et Thuir (Pyrénées-Orientales)	3 066.562 F
Modernisation de 22 caves coopératives en Pyrénées-Orientales	6 810.617 F
Extension d'un chai de stockage et d'embouteillage à Narbonne (Aude)	1 750.000 F
Modernisation de la cave coopérative à Talairan (Aude)	402.500 F
Modernisation de la cave coopérative de Tourouzelle (Aude)	656.950 F
Modernisation de 3 caves coopératives à Servies-en-Val, Monze et Trèves (Aude)	2 873.122 F
Modernisation de 2 caves coopératives à Limoux et Rouffiac d'Aude (Aude)	2 511.250 F
Extension d'une unité de séchage de céréales à Castelnaudary (Aude)	1 459.500 F
Création d'un chai d'assemblage à Narbonne (Aude)	3 525.550 F
Extension et modernisation d'une station fruitière à Lunel (Hérault)	1 329.650 F
Modernisation d'une confiserie d'olives à Saint-Jean-de-la-Blaquière (Hérault)	114.568 F
Modernisation de 3 caves coopératives à Creissan, Montouliers et Quarante (Hérault)	1 505.286 F
Modernisation de 2 caves coopératives à Lodève et Octon (Hérault)	620.247 F
Modernisation de 9 caves coopératives de la région de La Thongue (Hérault)	3 116.931 F
Modernisation de 5 caves coopératives dans la région du Bassin de Thau (Hérault)	3 342.953 F
Modernisation de 4 caves coopératives à Montpeyroux, Saint-Félix de Lodez, Saint-Jean-de-la-Blaquière, et Saint-Saturnin (Hérault)	2 791.811 F
Extension d'une unité de sélection de semences à Bouillargues (Gard)	3 470.127 F
Equiperment de 15 laboratoires œnologiques dans les régions du Languedoc Roussillon, de Rhône-Alpes et de Provence-Côte d'Azur	1 238.567 F
LIMOUSIN	
Alimentation en eau potable du département de la Creuse	4 195.471 F
MARTINIQUE	
Alimentation en eau potable du centre et du sud du département	10 129.000 F
Aménagement de la voirie rurale des communes de Gros Morne, Le Lamentin, Le Robert, Saint-Esprit et Le Vauclin	1 392.809 F
Construction d'un marché en gros de fruits et légumes au Lamentin	344.517 F
MIDI-PYRÉNÉES	
Travaux de voirie rurale dans les Monts de l'Aubrac (Aveyron)	1 765.316 F
Alimentation en eau potable des régions de la Bourianne, du Quercy Blanc et du Segala oriental (Lot)	4 739.135 F
Alimentation en eau potable des régions de la Barousse et du Comminges (Hte-Garonne et Htes-Pyr.)	1 710.000 F
Extension et augmentation des capacités de production et de stockage de semences à Calmont et Séverac-le-Château (Aveyron)	4 258.357 F
NORD - PAS-DE-CALAIS	
Construction d'une usine pour la transformation des produits de la pêche à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)	959.255 F
Construction d'une usine de charcuterie à Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais)	6 486.862 F

Construction d'un marché de vente au cadran pour produits horticoles à Violaines (Pas-de-Calais)	2.069.622 F
Extension et modernisation d'une conserverie de légumes à Vaulx-Vraucourt (Pas-de-Calais)	6.055.500 F
Création d'une unité de surgélation de poisson à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)	758.416 F
BASSE-NORMANDIE	
Alimentation en eau potable de Ger (Manche)	166.500 F
Extension et modernisation d'une station légumière à Réville (Manche)	425.000 F
Extension et modernisation de l'abattoir municipal et construction d'un entrepôt frigorifique à Villers-Bocage (Calvados)	7.087.502 F
Extension d'un complexe de transformation de la viande à Villers-Bocage (Calvados)	4.857.387 F
PAYS DE LOIRE	
Extension de 4 stations légumières à Saint-Julien-de-Concelles, Les Sorinières, Ste-Luce-sur-Loire et La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Atlantique)	5.103.361 F
Construction de 10 bateaux de pêche pour les ports des Iles du Ponant (Yeu et Noirmoutier) (Vendée)	4.906.500 F
Extension et modernisation de deux stations de fruits et légumes à Mazé et à Sorgues (Maine-et-Loire)	629.963 F
Extension et modernisation d'une station légumière aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire)	510.000 F
Transfert et modernisation d'une usine de transformation des produits de la pêche à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)	1.475.397 F
Restructuration d'industries fromagères à Château-Gontier (Mayenne)	2.547.621 F
POITOU - CHARENTES	
Transfert du marché aux veaux de Lezay (Deux-Sèvres)	931.454 F
PROVENCE - COTE D'AZUR	
Modernisation de dix caves coopératives dans les Bouches-du-Rhône	941.500 F
Modernisation d'une cave coopérative à Lambesc (Bouches-du-Rhône)	280.000 F
Construction d'un chai d'assemblage à La Tour d'Aigues (Vaucluse)	2.555.000 F
Construction d'un chai d'assemblage à La Tour d'Aigues (Vaucluse)	2.555.000 F
Modernisation des installations de trois caves coopératives dans le Vaucluse	1.347.500 F
Extension et modernisation d'une conserverie de fruits et légumes à Monteux (Vaucluse)	1.962.800 F
Construction d'ateliers et d'entrepôts pour semences à Avignon (Vaucluse)	2.563.000 F
Modernisation d'une coopérative oléicole à Beaumes de Venise (Vaucluse)	269.250 F
Modernisation d'un moulin à huile à Bédarrides (Bouches-du-Rhône)	130.500 F
Extension d'une unité de sélection de semences à Arles (Bouches-du-Rhône)	250.000 F
Modernisation de 14 caves coopératives dans la région des Maures et de l'Estérel	3.411.578 F
Modernisation d'une coopérative oléicole à Cuers (Var)	105.000 F
Extension d'installations de conditionnement de mimosa à Cannes-la-Bocca (Alpes-Maritimes)	695.882 F
Construction d'une huilerie coopérative aux Mées (Alpes de Haute-Provence)	84.010 F
LA RÉUNION	
Aménagement des Hauts de la Réunion, travaux de voirie rurale et de voirie de désenclavement	5.372.550 F
RHONE - ALPES	
Restructuration et modernisation d'une unité d'affinage de gruyère à Montages Trébillat (Ain)	3.373.650 F
Modernisation d'un abattoir et extension d'un atelier de charcuterie salaisonnerie à Mézériat (Ain)	900.000 F
Extension d'une usine de charcuterie à Aoste (Isère)	5.562.000 F

Le Fonds social Européen - F.S.E.

Le Fonds social européen a été créé en 1958 par le traité CEE, afin de « promouvoir, à l'intérieur de la Communauté, les facilités d'emploi et la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs »

Il est le principal instrument de la politique communautaire de l'emploi. Initialement créé pour remédier aux répercussions sociales de l'intégration économique communautaire il a, à ce titre, financé des opérations de reconversion et de rééducation professionnelles. Une réforme intervenue en 1971 a élargi le champ de ses activités de telle façon que le FSE puisse également corriger les effets sociaux de certaines faiblesses structurelles — régionales, notamment — de l'économie européenne.

Le Fonds prévoit deux domaines d'intervention :

Il peut appuyer, dans le domaine de l'emploi, les différentes politiques communautaires, lorsque celles-ci affectent ou risquent d'affecter le niveau de l'emploi. Il intervient également pour atténuer les déséquilibres entre l'offre et la demande de travail dans la Communauté.

Il peut, d'autre part, intervenir en faveur d'opérations menées par les Etats membres :

- pour résoudre les problèmes qui se posent dans les régions dans lesquelles le retard de développement ou le déclin des activités dominantes entretiennent un déséquilibre grave et prolongé de l'emploi,
- pour faciliter l'adaptation aux exigences du progrès technique de branches d'activité économique en difficulté par suite de l'évolution technologique,
- pour aider certains groupes d'entreprises contraintes de cesser, de réduire ou de transformer leur activité.
Les handicapés peuvent également bénéficier du concours du Fonds s'ils sont susceptibles d'exercer une activité, après réhabilitation fonctionnelle et adaptation professionnelle.

Les actions qui peuvent être aidées

● **Les actions en faveur de catégories ou de secteurs particuliers** : sous cette rubrique, le FSE contribue à la réadaptation professionnelle de personnes qui quittent l'agriculture et le secteur textile ; à la qualification professionnelle et à l'insertion sociale de travailleurs migrants, de travailleurs handicapés et de chômeurs âgés de moins de 25 ans.

● **Les actions entreprises sur une base régionale et industrielle** : sous cette rubrique, le FSE contribue à la reconversion de travailleurs menacés ou effectivement touchés par le chômage dans les régions les plus pauvres de la Communauté, et de ceux qui sont affectés par le progrès technique ou par les difficultés de l'entreprise qui les emploie.

● **Les expériences-pilotes préparatoires à des interventions du FSE** : hors sa participation à des programmes de formation et de reconversion dûment établis, le FSE peut consacrer des crédits à des expériences-pilotes afin d'éclairer les autorités communautaires dans le choix des domaines à ouvrir aux interventions du Fonds et de permettre aux Etats membres, ainsi qu'aux responsables d'opérations sociales, de déterminer les types d'aides les plus efficaces.

Les aides que le Fonds social européen peut octroyer

Pour les opérations réalisées par le secteur public ou par des organismes de droit public, l'intervention du Fonds couvre 50 % du coût des programmes qu'il a agréés.

Pour les opérations réalisées par des organismes privés avec l'aide des pouvoirs publics, la contribution du Fonds ne peut dépasser celle de ces derniers.

Les expériences-pilotes sont cofinancées à concurrence de 50 % de leur coût réel par la FSE et par les organismes publics ou privés intéressés.

Comment demander le concours du Fonds social européen

Les demandes de concours doivent être adressées aux pouvoirs publics français pour transmission à la Commission européenne. Pour prendre sa décision, celle-ci est assistée par le Comité du Fonds Social Européen qui a un pouvoir consultatif et qui est composé paritairement de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

Interventions du Fonds Social Européen pour l'année 1979

En 1979, le Fonds Social Européen est venu soutenir 148 actions en France ; le montant total de ses interventions s'élève à 784 millions de francs.

Ainsi, 239,7 millions de francs ont été consacrés à des actions entreprises sur une base régionale et industrielle ; 206 millions en faveur des jeunes ; 62,9 millions à l'intention des travailleurs migrants ; 56,5 millions pour des actions concernant le textile et le secteur agricole ; 47,8 millions pour les travailleurs handicapés ; 13,3 millions pour financer des actions de formation de femmes et enfin 13 millions pour des opérations destinées au progrès technique.

Certaines interventions du Fonds ont porté sur plusieurs régions, elles ont été regroupées à la fin du tableau.

ALSACE

Formation à la gestion dans les branches mécanique, électrique et électronique de cadres chômeurs venus notamment du textile	45 personnes	792.000 F
Formation de soudeurs sur tuyauterie moyenne et haute pression pour l'industrie nucléaire	24 personnes	670.000 F

AUVERGNE

Stages de formation pour des agriculteurs, leurs épouses et leurs aides familiaux	250 personnes	150.000 F
Formation de jeunes demandeurs d'emploi aux différents métiers de l'hôtellerie	90 personnes	1.700.000 F
Formation de chômeurs vers des emplois de transformation des matières plastiques	183 personnes	266.000 F

BOURGOGNE

Formation de cadres moyens féminins aux techniques modernes d'exportation pour les PME du secteur agro-alimentaire	20 personnes	201.000 F
--	--------------	-----------

BRETAGNE

Formation d'agriculteurs aux métiers de l'industrie et de la viande	120 personnes	1.400.000 F
---	---------------	-------------

Formations diverses pour des demandeurs et des demandeuses d'emploi	395 personnes	5.720.000 F
Reconversion de demandeurs d'emploi vers des carrières para-agricoles du secteur tertiaire	64 personnes	1.176.000 F
Reconversion professionnelle de demandeurs d'emploi	312 personnes	2.900.000 F
Formation de demandeurs d'emploi à des activités commerciales	349 personnes	8.300.000 F
Formation professionnelle initiale de jeunes demandeurs d'emploi âgés de moins de vingt-cinq ans désirant devenir officiers techniciens de la marine marchande.....	87 personnes	518.000 F
Stages de formation pour des femmes âgées de plus de vingt-cinq ans et souhaitant retrouver une activité professionnelle dans des secteurs offrant des emplois féminins	20 personnes	130.000 F
Formation de chômeurs au métier de réparateurs en électro-ménager et radio-télévision	50 personnes	1.046.000 F
Formation de demandeurs d'emploi vers les métiers de l'hôtellerie et du libre-service	47 personnes	813.000 F
CENTRE		
Stages d'initiation, d'orientation et de préformation pour des femmes désirant prendre ou retrouver une activité professionnelle	154 personnes	84.700 F
CHAMPAGNE		
Reconversion de travailleurs de la bonneterie, menacés de perdre leur emploi	100 personnes	874.000 F
Préparation professionnelle à des emplois semi-qualifiés pour des jeunes demandeurs d'un premier emploi.....	149 personnes	1.017.000 F
CORSE		
Formations de chômeurs vers des emplois de secrétariat, de dépannage radio-tv, de conducteurs d'engins et de tourisme	102 personnes	422.000 F
Formations de chômeurs aux métiers de conducteur d'engins et de monteur-raccordeur en télécommunications et réinsertion professionnelle de femmes dans les métiers du tourisme et de l'imprimerie	38 personnes	739.000 F
Formation de chômeurs pour leur donner une qualification professionnelle en matière d'hôtellerie et de villages de vacances	48 personnes	1.174.000 F
Formation de chômeurs selon les besoins exprimés par les entreprises et les organisations professionnelles locales	108 personnes	2.144.000 F
FRANCHE-COMTÉ		
Stages d'initiation, d'orientation et de préformation pour des femmes désirant prendre ou retrouver une activité professionnelle	72 personnes	46.820 F
GUADELOUPE		
Formation de chômeurs vers des emplois divers, notamment mécanisation para-agricole, métiers de l'habillement, gestion des PME	2.280 personnes	16.100.000 F
GUYANE		
Formation de chômeurs	193 personnes	3.900.000 F
LANGUEDOC-ROUSSILLON		
Formation professionnelle à l'artisanat	30 personnes	102.000 F
Stages de motivation et de formation polyvalente pour des femmes cherchant une insertion dans les métiers du commerce et de la distribution	30 personnes	136.000 F
LIMOUSIN		
Formation à la gestion du personnel et aux relations humaines dans les PME	18 personnes	293.000 F
Formation professionnelle de femmes âgées de plus de vingt-cinq ans et destinées à devenir collaboratrices du service du personnel	24 personnes	86.000 F
Formation de chômeurs en vue de devenir des techniciens de la sécurité dans les entreprises	39 personnes	475.000 F
LORRAINE		
Formation de personnel spécialisé et hautement qualifié dans l'industrie textile et reconversion vers les industries de l'habillement	90 personnes	175.000 F
Formation de personnel qualifié et hautement qualifié nécessaire à la relance charbonnière	200 personnes	994.000 F
Actions d'intégration socio-professionnelle pour des travailleurs migrants et formation ou perfectionnement de formateurs	1.390 personnes	1.900.000 F
Stages d'initiation, d'orientation et de préformation pour des femmes désirant prendre ou retrouver une activité professionnelle	150 personnes	107.000 F
Formation de femmes vers des métiers traditionnellement non « féminins »	85 personnes	478.310 F
MARTINIQUE		
Formation de chômeurs vers les secteurs du bâtiment, de la mécanique, de l'hôtellerie, du tourisme, de la pêche, de l'agro-alimentaire et de la gestion des PME.....	2.818 personnes	24.400.000 F
Formation d'agents de maîtrise destinés à permettre l'adaptation au progrès technique de PME productrices de rhum		1.400.000 F
MIDI-PYRÉNÉES		
Formation de femmes de plus de 30 ans vers des emplois polyvalents dans la vente ou le secrétariat comptable	40 personnes	230.000 F

Reinsertion de femmes de 35 à 45 ans dans diverses branches d'activité juridique	20 personnes	38.000 F
Formation de demandeurs d'emploi au métier d'électricien-monteur de réseaux	64 personnes	577.000 F
Formation de chômeurs et de travailleurs en situation de sous-emploi	214 personnes	630.000 F
Stage d'initiation, de motivation et de formation pour des femmes afin de les orienter vers des métiers manuels techniques actuellement peu ouverts à la main-d'œuvre féminine ...	30 personnes	694.000 F
Alphabétisation et formation professionnelle de travailleurs migrants handicapés	15 personnes	120.460 F
Formation de chômeurs et de travailleurs menacés de chômage vers le commerce et la gestion, ainsi que les techniques de vente pour leur permettre de s'intégrer dans les PME de la région.	178 personnes	3.800.000 F
NORD - PAS-DE-CALAIS		
Formation générale et professionnelle de conducteur de machines et d'agents de maîtrise du textile	60 personnes	56.000 F
Formation de femmes désirant retravailler vers des emplois traditionnellement masculins .	30 personnes	346.000 F
Formation, reconversion et qualification professionnelle de chômeurs ou de travailleurs menacés de chômage	1.208 personnes	4.747.000 F
Préformation de jeunes demandeurs d'emploi âgés de seize à dix-huit ans	50 personnes	561.000 F
Stages d'initiation, d'orientation et de formation pour des femmes	168 personnes	167.180 F
Formation professionnelle (secrétariat, comptabilité, etc.) de travailleurs handicapés moteurs	15 personnes	294.450 F
Formation de cadres victimes de licenciements collectifs ou menacés de chômage	100 personnes	1.895.500 F
BASSE NORMANDIE		
Formation générale et professionnelle pour des femmes souhaitant retravailler	50 personnes	652.000 F
Stages d'initiation, d'orientation et de préformation pour des femmes désirant prendre ou retrouver une activité professionnelle	120 personnes	100.750 F
HAUTE NORMANDIE		
Préparation professionnelle de travailleurs migrants	19 personnes	26.000 F
Stages d'initiation, de formation et de préformation pour des femmes	225 personnes	632.000 F
PAYS DE LOIRE		
Stages d'initiation, d'orientation et de préformation pour des femmes désirant prendre ou retrouver une activité professionnelle	125 personnes	74.000 F
PICARDIE		
Formation professionnelle de travailleurs du secteur textile-habillement	60 personnes	107.000 F
Stages d'initiation, d'orientation et de préformation pour des femmes désirant prendre ou retrouver une activité professionnelle	75 personnes	47.880 F
POITOU-CHARENTES		
Reconversion de demandeurs d'emploi vers un secteur en expansion	24 personnes	912.000 F
Stages d'initiation, d'orientation et de préformation pour des femmes désirant prendre ou retrouver une activité professionnelle	100 personnes	77.500 F
Formation de chômeurs vers des activités pour lesquelles l'emploi des stagiaires peut être généralement considéré comme garanti	1.077 personnes	15.800.000 F
PROVENCE - COTE D'AZUR		
Classes d'adaptation sociale et préformation professionnelle pour jeunes filles issues de milieux défavorisés - notamment migrants	90 personnes	275.000 F
Initiation et pré-formation professionnelle pour des jeunes habitants des bidonvilles, des villes d'urgence et de transit	70 personnes	200.000 F
Préformation professionnelle de jeunes demandeurs d'un premier emploi et âgés de 16 à 20 ans	72 personnes	48.000 F
Stages d'initiation, d'orientation et de préformation pour des femmes désirant prendre ou retrouver une activité professionnelle	205 personnes	329.000 F
Formation de plongeurs professionnels en eau profonde et de divers spécialistes pour travaux sous-marins	240 personnes	4.500.000 F
Formation de techniciens de la régulation automatique industrielle	59 personnes	293.000 F
RÉGION PARISIENNE		
Formation de femmes sans emploi et sous qualifiées vers des professions réservées aux hommes	20 personnes	178.000 F
Stages d'intégration socio-professionnelle pour travailleurs migrants	360 personnes	717.000 F
Stages d'initiation, d'orientation, de préformation et de formation pour des femmes désirant prendre ou retrouver une activité professionnelle	880 personnes	868.400 F
Stages d'initiation, de motivation et de formation pour des femmes ayant interrompu ou perdu leur emploi et souhaitant retrouver une activité professionnelle dans des secteurs habituellement réservés aux hommes	28 personnes	132.400 F
Formation et promotion de femmes âgées de plus de vingt-cinq ans	54 personnes	584.500 F
RÉUNION		
Formation de chômeurs	6.811 personnes	43.900.000 F
RHONE ALPES		
Formation générale et professionnelle de femmes migrantes pour leur permettre d'occuper des emplois jusqu'ici tenus exclusivement par des hommes	30 personnes	87.000 F
Stages de formation pour des femmes ayant interrompu leur activité ou perdu leur emploi et souhaitant exercer des métiers traditionnellement réservés aux hommes	16 personnes	425.000 F

ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN COUVRANT PLUSIEURS RÉGIONS

- **Formations de chômeurs vers le montage et l'entretien des lignes électriques, de télécommunications et de chemins de fer :**
10.600.000 F — 825 personnes
Midi-Pyrénées, Corse, Limousin, Aquitaine, Poitou-Charentes, Bretagne.
- **Formation professionnelle de jeunes à la recherche d'un premier emploi :**
2.000.000 F — 206 personnes
Aquitaine, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.
- **Formations professionnelles diverses pour reconverter des agriculteurs ou d'anciens agriculteurs vers des métiers extra-agricoles :**
46.000.000 F — 6.389 personnes
Auvergne, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.
- **Formation, en métropole, de travailleurs au chômage :**
18.500.000 F — 1.200 personnes
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion.
- **Formation accélérée d'agriculteurs pour leur donner une qualification professionnelle à exercer dans le cadre de l'hôtellerie ou des stations touristiques :**
2.500.000 F — 657 personnes
Corse, Rhône-Alpes.
- **Adaptation et conversion de travailleurs du textile, habillement, vers de nouvelles activités :**
4.600.000 F — 2.100 personnes
Alsace, Lorraine, Basse-Normandie.
- **Rééducation professionnelle d'handicapés adultes :**
14.500.000 F — 803 personnes
Aquitaine, Pays de Loire
- **Formation de chômeurs et haute qualification de travailleurs de la pêche artisanale vers les professions de la pêche industrielle.**
1.200.000 F — 171 personnes
Bretagne, Poitou-Charentes.
- **Préformation professionnelle, réinstallation en métropole, accueil et placement de chômeurs des départements d'outre-mer :**
28.000.000 F — 5.550 personnes
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion.

Les interventions financières de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Selon le traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la Communauté peut participer au financement de différentes actions correspondant à certains des principaux objectifs de ce traité dans le domaine économique (développement et rationalisation de la production) et dans le domaine social (amélioration des conditions de vie et de travail, de main-d'œuvre)

En effet, l'article 2 du traité C.E.C.A. indique que :

« La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) doit réaliser l'établissement progressif de conditions assurant par elles-mêmes la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé, tout en sauvegardant la continuité de l'emploi et en évitant de provoquer dans les économies des Etats membres, des troubles fondamentaux et persistants ».

Ainsi la C.E.C.A. peut accorder aux entreprises, des prêts à long terme en faveur des investissements et consentir des subventions non remboursables.

Les actions qui peuvent être aidées

● **Les projets industriels :** il s'agit des investissements dans les charbonnages, la sidérurgie et les mines de fer compatibles avec les programmes de la Communauté dans ces secteurs, ainsi que des investissements destinés à abaisser les prix de revient et à faciliter l'écoulement des produits du charbon et de l'acier.

● **Les opérations de reconversion :** lorsque l'introduction de techniques ou d'équipements nouveaux dans les industries du charbon et de l'acier, ou lorsque des changements profonds dans les conditions d'écoulement de leurs produits entraînent des difficultés pour les entreprises et la main-d'œuvre de ces secteurs industriels, la C.E.C.A. peut faciliter :

► **la création d'industries nouvelles,** économiquement saines, susceptibles d'assurer le réemploi, productif de la main-d'œuvre rendue disponible par les transformations évoquées ci-dessus ;

► **le reclassement des travailleurs** de ces industries grâce à des aides diverses : indemnités d'attente avant qu'ils aient un nouvel emploi, allocations pour frais de réinstallation, prise en charge de leur mise en congé temporaire nécessitée par leur changement d'activité, financement de leur rééducation professionnelle pour leur permettre de changer d'emploi.